

Compte financier unique 2022 annexe 1

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 26 juin 2023

SOMMAIRE

I.	Présentation générale des réalisations 2022 par budget	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement	7
D.	Le budget annexe des eaux	9
E.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	11
F.	Le budget annexe du réseau de chaleur.....	13
G.	Le budget annexe du restaurant administratif.....	15
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	17
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques).....	17
B.	La présentation générale des résultats du compte financier unique.....	18
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	19
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	19
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	19
A.	Solidarités et habitat	20
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	26
C.	Aménagement du territoire	31
D.	Transports et mobilités	34
E.	Environnement.....	36
F.	Ressources.....	41
IV.	La pluriannualité	47
A.	Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2022	47
B.	Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2022.....	52

I. Présentation générale des réalisations 2022 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le compte financier unique 2022 du budget principal est arrêté à 3 732,6 M€ en recettes et 3 428,5 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus. Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 956,1 M€ en recettes et 2 681,4 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 832,0	2 730,1	2 785,9	2 956,1	106,1%	124,1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 803,0	2 702,9	2 716,4	2 913,6	107,3%	110,6
Recettes fiscales	1 904,8	1 902,7	1 903,6	2 018,8	106,1%	114,0
<i>dont TVA fractions compensatoires TH et TFPB</i>	425,7	442,3	438,0	466,5	106,5%	40,8
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	422,6	400,0	400,0	435,4	108,9%	12,8
<i>dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	309,0	304,8	308,4	308,5	100,0%	-0,5
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	225,3	222,0	222,3	227,8	102,5%	2,5
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	14,0	12,9	13,2	13,3	100,7%	-0,7
<i>dont TH - taxe d'habitation</i>	10,5	8,0	8,2	8,0	97,4%	-2,5
Dotations de l'Etat et autres participations	508,1	492,5	499,6	500,1	100,1%	-8,0
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	388,5	381,5	384,5	384,5	100,0%	-4,0
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	43,9	44,2	46,4	46,5	100,1%	2,6
Autres recettes de gestion	390,1	307,7	313,1	394,7	126,0%	4,5
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	105,1	108,5	108,3	118,8	109,7%	13,6
<i>dont produits de cessions</i>	35,8			42,3		6,5
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	28,9	27,2	27,2	42,4	156,0%	13,5
Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,9	27,2	27,2	42,4	156,0%	13,5
Résultat de fonctionnement reporté			42,3			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 578,1	2 730,1	2 785,9	2 681,4	96,2%	103,3
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 291,3	2 416,3	2 472,0	2 373,4	96,0%	82,1
Charges à caractère général	216,5	258,4	269,5	233,9	86,8%	17,4
Dépenses de personnel	394,2	414,4	423,1	414,2	97,9%	20,0
Reversements aux communes, dotation de compensation métropolitaine	312,3	312,3	316,6	316,5	100,0%	4,2
Péréquation	97,2	106,5	88,0	86,4	98,2%	-10,8
Dépenses à caractère social	840,9	856,5	870,7	852,8	97,9%	11,9
<i>dont APA allocation personnalisée d'autonomie</i>	117,8	120,9	115,8	115,8	100,0%	-2,0
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	264,1	270,0	261,0	260,1	99,7%	-3,9
<i>dont PCH allocation prestation de compensation du handicap</i>	58,5	60,2	65,9	65,9	100,0%	7,3
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	348,0	341,9	365,3	363,3	99,4%	15,3
Subventions et participations	401,4	438,7	471,7	440,1	93,3%	38,7
Charges financières	26,4	26,0	27,0	25,6	94,7%	-0,8
Autres charges	2,3	3,5	5,4	4,0	74,2%	1,6
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	286,8	313,9	313,9	308,0	98,1%	21,2
Virement à la section d'investissement		61,7	61,7			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	286,8	252,2	252,2	308,0	122,1%	21,2
EPARGNE BRUTE	511,7	286,7	244,4	540,2		28,5
Remboursement capital	154,0	153,3	196,8	196,6	99,9%	42,6
EPARGNE NETTE	357,7	133,4	47,6	343,6		-14,1

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 913,6 M€ et des dépenses réelles de 2 373,4 M€, l'épargne brute atteint 540,2 M€ (511,7 M€ en 2021). L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 196,6 M€, une épargne nette de 343,6 M€ (357,7 M€ en 2021).

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 776,5 M€ en recettes et 747 M€ en dépenses.

Budget principal (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	777,4	963,1	1 235,4	776,5	62,9%	-0,9
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	401,9	553,6	771,0	455,9	59,1%	54,0
Emprunts	51,0	380,5	364,1	57,0	15,7%	6,0
Recettes opérationnelles	60,8	64,0	73,3	78,1	106,7%	17,3
<i>Projets</i>	49,8	60,2	67,8	69,9	103,1%	20,0
<i>Opérations récurrentes</i>	11,0	3,8	5,5	8,3	151,0%	-2,7
Autres recettes	290,0	109,2	333,6	320,7	96,1%	30,7
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	175,8		230,8	230,8	100,0%	55,0
<i>dont F. C. T. V. A</i>	57,9	50,0	41,4	42,0	101,4%	-15,9
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	375,5	409,4	464,4	320,7	69,0%	-54,9
Virement de la section de fonctionnement		61,7	61,7			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	286,8	252,2	252,2	308,0	122,1%	21,2
Opérations patrimoniales	88,8	95,6	150,6	12,7	8,4%	-76,1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	902,1	963,1	1 235,4	747,0	60,5%	-155,0
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	784,4	840,3	875,4	691,9	79,0%	-92,4
Emprunts	231,4	219,9	216,8	193,1	89,1%	-38,3
Dépenses opérationnelles	537,4	600,9	636,5	482,6	75,8%	-54,8
<i>Projets</i>	379,4	477,0	506,2	369,7	73,0%	-9,7
<i>Opérations récurrentes</i>	158,0	123,9	130,3	112,9	86,6%	-45,1
Autres dépenses	15,6	19,5	22,1	16,3	73,5%	0,6
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	117,7	122,8	177,8	55,1	31,0%	-62,6
Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,9	27,2	27,2	42,4	156,0%	13,5
Opérations patrimoniales	88,8	95,6	150,6	12,7	8,4%	-76,1
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			182,3			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 482,6 M€ en dépenses, dont 369,7 M€ consacrés aux projets (69,9 M€ en recettes) et 112,9 M€ aux opérations récurrentes d'entretien et de renouvellement du patrimoine (8,3 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, sans impact en trésorerie, s'élèvent à 363,1 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 308 M€ en recettes et 42,4 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 12,7 M€, dont 1,6 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 1 483,1 M€ (1 700,6 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 8 mois (3 ans et 3 mois à fin 2021).

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole de Lyon est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement.

Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres produites par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant, par le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le compte financier unique 2022 du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêté à la somme de 185,3 M€ en recettes et 186,2 M€ en dépenses, valeurs toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 167 M€ en recettes et 162,7 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 166,7 M€ et des dépenses réelles de 153 M€, l'épargne brute atteint 13,7 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 4,3 M€, une épargne nette de 9,4 M€.

Budget annexe prévention et gestion des déchets (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	157,2	166,5	175,3	167,0	95,3%	9,9
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	157,2	166,5	175,0	166,7	95,3%	9,5
Produits des services, ventes	26,9	27,2	33,2	34,0	102,5%	7,1
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	116,1	117,9	119,5	120,8	101,0%	4,6
Autres participations	11,6	10,6	10,6	10,9	103,4%	-0,6
Autres produits de gestion courante	1,7	10,4	11,3	0,5	4,8%	-1,1
<i>dont subvention d'équilibre</i>	0,0	10,1	10,9	0,0	0,0%	0,0
Produits spécifiques	0,1		0,0	0,1		0,0
Reprises amortissements, dépréciations, provisions	0,5		0,0	0,0		-0,5
Atténuations de charges et produits spécifiques	0,4	0,4	0,4	0,5	126,4%	0,1
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,0	0,0	0,4	0,4		0,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,0	0,0	0,4	0,4		0,3
Résultat de fonctionnement reporté			1,3			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	155,9	166,5	176,6	162,7	92,1%	6,7
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	145,9	156,4	166,6	153,0	91,8%	7,1
Charges à caractère général	98,2	107,3	115,9	104,6	90,2%	6,3
Charges de personnel	46,1	47,1	48,3	46,8	97,0%	0,7
Autres charges de gestion courante	0,9	1,2	1,4	0,7	51,4%	-0,2
Charges financières	0,6	0,6	0,6	0,6	99,8%	-0,0
Charges spécifiques	0,0	0,1	0,4	0,3	75,3%	0,3
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10,1	10,1	10,0	9,7	96,5%	-0,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,1	10,1	10,0	9,7	96,5%	-0,4
EPARGNE BRUTE	11,3	10,1	8,4	13,7		2,4
Remboursement capital	4,0	4,5	4,3	4,3	100,0%	0,3
EPARGNE NETTE	7,3	5,6	4,1	9,4		2,1

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 18,3 M€ en recettes et 23,5 M€ en dépenses.

Budget annexe prévention et gestion des déchets (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13,9	42,7	61,8	18,3	29,6%	4,4
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3,7	28,1	36,1	8,6	24,0%	4,9
Emprunts	2,0	21,9	33,4	7,0	21,0%	5,0
Investissements opérationnels	0,0	4,5	1,0	0,1	10,5%	0,1
<i>Projets</i>		4,5	1,0	0,0	0,0%	0,0
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,00	0,0	0,1		0,1
FCTVA	1,7	1,7	1,7	1,5	90,3%	-0,2
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10,1	14,6	25,5	9,7	37,8%	-0,5
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,1	10,1	10,0	9,7	96,5%	-0,4
Opérations patrimoniales	0,0	4,5	15,5		0,0%	-0,0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23,1	42,7	61,8	23,5	38,0%	0,4
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	23,1	38,2	46,0	23,2	50,4%	0,1
Emprunts	4,0	8,5	19,3	4,3	22,2%	0,3
Investissements opérationnels	19,1	29,7	26,7	18,9	70,8%	-0,2
<i>Projets</i>	5,1	15,9	11,8	5,5	47,1%	0,4
<i>Opérations récurrentes</i>	14,0	13,7	14,9	13,4	89,5%	-0,7
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,0	4,5	15,9	0,4	2,2%	0,3
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,0	0,0	0,4	0,4		0,4
Opérations patrimoniales	0,0	4,5	15,5		0,0%	-0,0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,2			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 18,9 M€ en dépenses, dont 5,5 M€ consacrés aux projets et 13,4 M€ aux opérations récurrentes d'entretien et de renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres en trésorerie, s'élèvent à 9,7 M€.

L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2022, à 53,5 M€ (50,7 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 3 ans et 10 mois (4 ans et 5 mois en 2021).

C. Le budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 216 km d'égouts, dont 1 765 km de réseau unitaire, 926 km de réseaux d'eaux usées strictes et 525 km de réseaux d'eaux pluviales. Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près de 390 000 m³ d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 79 stations de relevage et 408 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte financier unique 2022 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté à 171,4 M€ en recettes et 181,1 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 124,5 M€ en recettes et 122,9 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 117,3 M€ et des dépenses réelles de 86,6 M€, l'épargne brute atteint 30,7 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 10,6 M€, une épargne nette de 20,1 M€.

Budget annexe assainissement (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'EXPLOITATION	130,7	122,3	137,7	124,5	90,4%	-6,2
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	123,7	115,0	114,6	117,3	102,3%	-6,4
Redevance d'assainissement	75,9	72,3	72,3	73,8	102,1%	-2,0
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	18,5	20,0	20,0	21,6	108,1%	3,2
Primes d'épuration	6,8	4,4	4,4	4,2	95,9%	-2,6
Autres recettes	22,6	18,3	17,9	17,6	98,4%	-5,0
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,0	7,3	7,3	7,3	99,4%	0,2
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,0	7,3	7,3	7,3	99,4%	0,2
Résultat d'exploitation reporté			15,9			
DEPENSES D'EXPLOITATION	114,4	122,3	137,7	122,9	89,2%	8,5
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	78,6	85,4	93,2	86,6	92,8%	7,9
Charges à caractère général	41,5	46,7	53,1	48,4	91,1%	6,9
Charges de personnel	31,7	32,9	33,4	32,6	97,9%	1,0
Charges financières	3,2	2,9	3,5	3,1	87,8%	-0,1
Autres dépenses	2,3	2,8	3,3	2,5	74,8%	0,1
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	35,8	36,8	44,5	36,3	81,6%	0,5
Virement à la section d'investissement		0,7	8,2			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	35,8	36,1	36,3	36,3	100,0%	0,5
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	45,1	29,5	21,3	30,7		-14,4
Remboursement capital	10,2	10,6	24,9	10,6	42,8%	0,4
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	34,8	18,9	-3,5	20,1		-14,8

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 46,9 M€ en recettes et 58,2 M€ en dépenses.

Budget annexe assainissement (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	59,1	67,5	84,1	46,9	55,8%	-12,2
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	22,7	28,9	37,3	9,2	24,8%	-13,5
Emprunts	0,0	21,3	30,3	6,0	19,8%	6,0
Investissements opérationnels	4,9	4,1	2,7	1,9	73,0%	-2,9
<i>Projets</i>	4,3	4,1	2,6	1,8	70,9%	-2,5
<i>Opérations récurrentes</i>	0,6	0,0	0,1	0,1	121,8%	-0,4
Autres recettes réelles d'investissement	17,8	3,6	4,4	1,3	29,4%	-16,5
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	36,4	38,5	46,8	37,7	80,6%	1,3
Virement de la section d'exploitation		0,7	8,2			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	35,8	36,1	36,3	36,3	100,0%	0,5
Opérations patrimoniales	0,7	1,7	2,3	1,4	61,0%	0,7
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53,7	67,5	84,1	58,2	69,3%	4,5
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	46,0	58,5	73,8	49,6	67,2%	3,6
Remboursement capital dette	10,2	10,6	24,9	10,6	42,8%	0,4
Investissements opérationnels	35,8	47,8	49,0	38,9	79,5%	3,2
<i>Projets</i>	19,0	28,9	27,8	20,5	73,7%	1,5
<i>Opérations récurrentes</i>	16,8	18,9	21,1	18,4	87,2%	1,6
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7,7	9,0	9,6	8,7	90,2%	1,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,0	7,3	7,3	7,3	99,4%	0,2
Opérations patrimoniales	0,7	1,7	2,3	1,4	61,0%	0,7
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,7			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 38,9 M€ en dépenses, dont 20,5 M€ consacrés aux projets (1,8 M€ en recettes) et 18,4 M€ aux opérations récurrentes d'entretien et de renouvellement du patrimoine (0,1 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 44,9 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 36,3 M€ en recettes et 7,3 M€ en dépenses d'investissement. Les opérations patrimoniales atteignent 1,4 M€.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 93,2 M€ (101,5 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 3 ans (2 ans et 3 mois à fin 2021).

D. Le budget annexe des eaux

Le service de production et de vente d'eau potable était affermé dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2022. Son budget était soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Ce budget comptabilisait essentiellement, en section d'exploitation les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, la réhabilitation et l'extension du réseau.

Le patrimoine de ce service est composé de 11 sites de captage, 65 réservoirs ou châteaux d'eau et 4 112 km de conduites d'eau potable pour une production annuelle de 84,1 millions de m³ d'eau.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Il convient de noter qu'à compter de l'exercice 2023, les dépenses et recettes de ce budget seront retracées dans les comptes de la régie « Eau publique du grand Lyon ».

Le compte financier unique 2022 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 49,7 M€ en recettes et 50,1 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 28,4 M€ en recettes et 24,6 M€ en dépenses.

Avec des recettes réelles d'exploitation à hauteur de 26,6 M€ et des dépenses réelles de 11,8 M€, l'épargne brute atteint 14,9 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 3,3 M€, une épargne nette de 11,6 M€.

Budget annexe des eaux (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'EXPLOITATION	27,8	28,6	33,0	28,4	85,9%	0,6
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	26,1	26,7	30,3	26,6	88,0%	0,5
Ventes de produits fabriqués, prestations	24,9	25,4	28,9	25,4	88,1%	0,6
Autres recettes	1,2	1,3	1,4	1,2	86,1%	-0,0
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,7	1,9	1,9	1,7	91,2%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,7	1,9	1,9	1,7	91,2%	0,0
Résultat antérieur reporté		0,0	0,9			
DEPENSES D'EXPLOITATION	25,0	28,6	33,0	24,6	74,5%	-0,4
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	11,9	14,3	16,5	11,8	71,3%	-0,1
Charges à caractère général	7,1	8,3	9,5	6,1	63,9%	-1,0
Charges de personnel	2,7	4,0	4,1	3,7	89,1%	0,9
Charges financières	0,7	0,6	0,6	0,5	71,0%	-0,3
Autres dépenses	1,4	1,4	2,2	1,6	70,2%	0,2
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	13,1	14,3	16,5	12,9	77,7%	-0,2
Virement à la section d'investissement		1,1	3,3			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,1	13,2	13,2	12,9	97,4%	-0,2
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	14,2	12,4	13,8	14,9		0,7
Remboursement capital	3,2	3,5	3,3	3,3	100,0%	0,1
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	11,0	8,9	10,5	11,6		0,6

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 21,4 M€ en recettes et 25,5 M€ en dépenses.

Budget annexe des eaux (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	20,4	38,3	54,4	21,4	39,3%	0,9
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6,9	20,2	27,3	8,3	30,4%	1,4
Emprunts		18,9	16,4		0,0%	0,0
Investissements opérationnels	1,7	1,3	1,0	0,7	67,7%	-1,0
<i>Projets</i>	1,3	1,3	0,9	0,5	59,7%	-0,8
<i>Opérations récurrentes</i>	0,4	0,0	0,1	0,2	120,7%	-0,2
Autres recettes réelles d'investissement	5,2	0,0	9,9	7,6	77,1%	2,4
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13,6	18,2	27,2	13,1	48,2%	-0,5
Virement de la section d'exploitation		1,1	3,3			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,1	13,2	13,2	12,9	97,4%	-0,2
Opérations patrimoniales	0,5	3,9	10,6	0,2	2,2%	-0,2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21,6	38,3	54,4	25,5	46,9%	3,9
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19,4	32,5	38,3	23,6	61,5%	4,1
Remboursement capital dette	3,2	6,3	13,3	3,3	24,8%	0,1
Investissements opérationnels	16,2	26,3	25,0	20,3	81,0%	4,0
<i>Projets</i>	8,0	18,1	16,4	12,9	78,2%	4,8
<i>Opérations récurrentes</i>	8,2	8,1	8,6	7,4	86,3%	-0,8
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2,2	5,8	12,5	2,0	15,7%	-0,2
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,7	1,9	1,9	1,7	91,2%	0,0
Opérations patrimoniales	0,5	3,9	10,6	0,2	2,2%	-0,2
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			3,6			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 20,3 M€ en dépenses, dont 12,9 M€ consacrés aux projets (0,5 M€ en recettes) et 7,4 M€ aux opérations récurrentes d'entretien et de renouvellement du patrimoine (0,2 M€ en recettes).

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 14,8 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 12,9 M€ en recettes et 1,7 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 21,4 M€ (30,1 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 1 an et 5 mois (2 ans et 1 mois en 2021).

E. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal et ne dégage donc pas d'épargne brute.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Le compte financier unique 2022 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est arrêté à la somme de 20,9 M€ en recettes et 16,7 M€ en dépenses tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 15,6 M€ en recettes et 8,6 M€ en dépenses.

Les mouvements réels s'élèvent à 7,5 M€ en dépenses et recettes.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13,1	36,0	27,5	15,6	56,9%	2,5
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6,6	18,0	13,7	7,5	54,3%	0,9
dont ventes de terrains aménagés	2,3	6,4	3,8	1,1	28,5%	-1,2
dont participations aménageurs	4,1	3,9	2,7	1,5	54,0%	-2,7
dont subvention du budget principal	0,0	7,8	7,2	4,8	66,4%	4,8
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6,5	18,0	13,8	8,2	59,4%	1,7
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,5	18,0	13,8	8,2	59,4%	1,7
Résultat antérieur reporté			0,0			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8,8	36,0	27,5	8,6	31,1%	-0,3
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6,6	18,0	13,8	7,5	54,4%	0,9
Charges à caractère général	6,5	18,0	13,6	7,4	54,0%	0,8
Autres charges de gestion courante	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0%	0,1
Charges exceptionnelles	0,0	0,0				-0,0
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2,3	18,0	13,8	1,1	7,8%	-1,2
Virement à la section d'investissement		7,8	7,3			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,3	10,3	6,5	1,1	16,5%	-1,2
EPARGNE BRUTE	0,0	0,0	-0,0	-0,0		0,0
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE	0,0	0,0	-0,0	-0,0		0,0

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 5,3 M€ en recettes et 8,2 M€ en dépenses.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,3	18,0	18,0	5,3	29,4%	0,0
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3,0	0,0	4,2	4,2	100,0%	1,2
Dotations, fonds divers et réserves	3,0	0,0	4,2	4,2	100,0%	1,2
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2,3	18,0	13,8	1,1	7,8%	-1,2
Virement de la section de fonctionnement		7,8	7,3			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,3	10,3	6,5	1,1	16,5%	-1,2
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6,5	18,0	18,0	8,2	45,5%	1,7
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6,5	18,0	13,8	8,2	59,4%	1,7
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,5	18,0	13,8	8,2	59,4%	1,7
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			4,2			

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 9,2 M€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées aux écritures de stock représentent 1,1 M€ en recettes et 8,2 M€ en dépenses d'investissement.

F. Le budget annexe du réseau de chaleur

La Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

Ce budget, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics industriels et commerciaux de distribution d'énergie électrique et gazière, retrace les dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le compte financier unique 2022 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à la somme de 5,8 M€ en recettes et 5,2 M€ en dépenses, tous mouvements et toutes sections confondus.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 4,4 M€ en recettes et 3,7 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'EXPLOITATION	4,8	3,5	4,9	4,4	89,5%	-0,4
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	4,5	3,3	3,3	4,1	125,8%	-0,4
Produits des services, ventes	2,0	1,6	1,9	2,4	125,5%	0,4
Autres produits de gestion courante	2,5	1,7	1,3	1,2	94,5%	-1,3
Autres recettes	0,0	0,0	0,1	0,5		0,5
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0,3	0,2	0,3	0,3	99,7%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,3	0,2	0,3	0,3	99,7%	0,0
Résultat antérieur reporté			1,4			
DEPENSES D'EXPLOITATION	3,7	3,5	4,9	3,7	76,1%	-0,0
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	2,4	2,1	2,4	2,3	97,0%	-0,0
Charges à caractère général	1,9	1,7	2,0	1,9	97,5%	0,0
Charges de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	100,0%	-0,0
Charges financières	0,3	0,3	0,3	0,3	97,7%	-0,0
Autres dépenses	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,4	1,4	2,5	1,4	55,9%	0,0
Virement à la section d'investissement		0,6	1,1			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,4	0,8	1,4	1,4	99,4%	0,0
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF)	2,2	1,2	0,9	1,8		-0,4
Remboursement capital	1,6	1,2	5,0	1,2	24,4%	-0,4
EPARGNE NETTE (EB-remboursement capital)	0,5	0,0	-2,7	0,6		0,1

Avec des recettes réelles d'exploitation de 4,1 M€ et des dépenses réelles de 2,3 M€, l'épargne brute s'élève à 1,8 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 1,2 M€, une épargne nette de 0,6 M€.

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 1,4 M€ en recettes et 1,5 M€ en dépenses.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,1	1,8	5,6	1,4	24,9%	-3,7
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3,7	0,3	0,3	0,0	0,0%	-3,7
Emprunts	0,0	0,3	0,3	0,00	0,0%	0,0
Autres recettes réelles d'investissement	3,7	0,0	0,0	0,0		-3,7
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,4	1,5	2,6	1,4	54,8%	0,0
Virement à la section d'exploitation		0,6	1,1			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,4	0,8	1,4	1,4	99,4%	0,0
Opérations patrimoniales		0,1	0,1		0,0%	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,9	1,8	5,6	1,5	26,4%	-0,5
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,7	1,5	5,3	1,2	22,9%	-0,5
Remboursement capital dette	1,6	1,2	5,0	1,2	24,4%	-0,4
Investissements opérationnels	0,0	0,3	0,3		0,0%	-0,0
<i>Projets</i>	<i>0,0</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>		<i>0,0%</i>	<i>-0,0</i>
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,3	0,2	0,3	0,3	84,0%	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,3	0,2	0,3	0,3	99,7%	0,0
Opérations patrimoniales		0,1	0,1		0,0%	0,0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			2,8			

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 1,7 M€. Les transferts entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc...) représentent 1,4 M€ en recettes et 0,3 M€ en dépenses d'investissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 9,6 M€ (10,7 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 4 mois (4 ans et 10 mois à fin 2021).

G. Le budget annexe du restaurant administratif

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité.

Le budget annexe du restaurant administratif relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et est soumise au taux de TVA intermédiaire de 10 %.

Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le Trésorier principal. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le compte financier unique 2022 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 2,80 M€ en dépenses et en recettes dont 2,07 M€ de subventions du budget principal.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2,78 M€ en dépenses et en recettes.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2,78 M€ et des dépenses réelles de 2,75 M€, l'épargne brute s'élève à 0,02 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2,62	3,38	3,49	2,78	79,6%	0,16
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,60	3,38	3,49	2,78	79,6%	0,18
dont produits des services, ventes	0,59	1,07	1,07	0,71	66,3%	0,11
dont participation du budget principal	2,00	2,31	2,42	2,07	85,5%	0,07
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	54,0%	-0,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,02	0,00	0,00	0,00		-0,02
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,02	0,00	0,00	0,00		-0,02
Résultat antérieur reporté			0,00			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2,62	3,38	3,49	2,78	79,7%	0,16
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2,59	3,33	3,44	2,75	80,1%	0,16
Charges à caractère général	0,87	1,38	1,46	1,02	69,9%	0,16
Charges de personnel	1,72	1,93	1,96	1,72	87,7%	-0,00
Autres dépenses	0,00	0,01	0,01	0,01	64,8%	0,01
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,03	0,05	0,05	0,03	53,9%	-0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03	0,05	0,05	0,03	53,9%	-0,00
EPARGNE BRUTE	0,01	0,05	0,05	0,02		0,02
Remboursement capital						
EPARGNE NETTE	0,01	0,05	0,05	0,02		0,02

Les réalisations de la section d'investissement atteignent 0,03 M€ en recettes et 0,02 M€ en dépenses.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	CFU 2022	% réalisé /voté	Evolution CFU 22/ CA 21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,03	0,06	0,06	0,03	49,1%	-0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,01	0,01	0,00	25,0%	0,00
Investissements opérationnels	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres recettes d'investissement	0,00	0,01	0,01	0,00	25,0%	0,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,03	0,05	0,05	0,03	53,9%	-0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,03	0,05	0,05	0,03	53,9%	-0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,03	0,06	0,06	0,02	38,7%	-0,01
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,01	0,06	0,06	0,02	38,7%	0,02
Investissements opérationnels	0,01	0,06	0,06	0,02	38,7%	0,02
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,01</i>	<i>0,06</i>	<i>0,06</i>	<i>0,02</i>	<i>38,7%</i>	<i>0,02</i>
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,02	0,00	0,00	0,00		-0,02
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,02	0,00	0,00	0,00		-0,02
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,02 M€ de dépenses consacrées aux opérations récurrentes d'entretien et de renouvellement du patrimoine.

Les réalisations d'ordre, neutres en trésorerie, s'élèvent à 0,03 M€ en dépenses et en recettes. Elles correspondent aux opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues).

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires (flux réciproques)

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux réciproques qui gonflent artificiellement les réalisations en dépenses comme en recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes dédiés aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 qui représentent 6,9 M€ de dépenses du budget principal, ventilées comme suit :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Opérations d'urbanisme en régie directe	4,8	0,0
Prévention et gestion des déchets	0,0	0,0
Restaurant administratif	2,1	0,0
Total	6,9	0,0

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions représentent 22,1 M€ de dépenses.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	21,6	0,5

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019. Ces charges de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 29,6 M€ et refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépense	Recette
Budget principal	0,9	28,3
BA prévention gestion déchets	20,5	0,9
BA de l'assainissement	6,7	0,3
BA des eaux	1,3	
BA réseau de chaleur	0,2	
Total	29,6	29,6

B. La présentation générale des résultats du compte financier unique

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le compte financier unique de la Métropole de Lyon est arrêté à 3 666,2 M€ en recettes et 3 368,3 M€ en dépenses réelles toutes sections confondues.

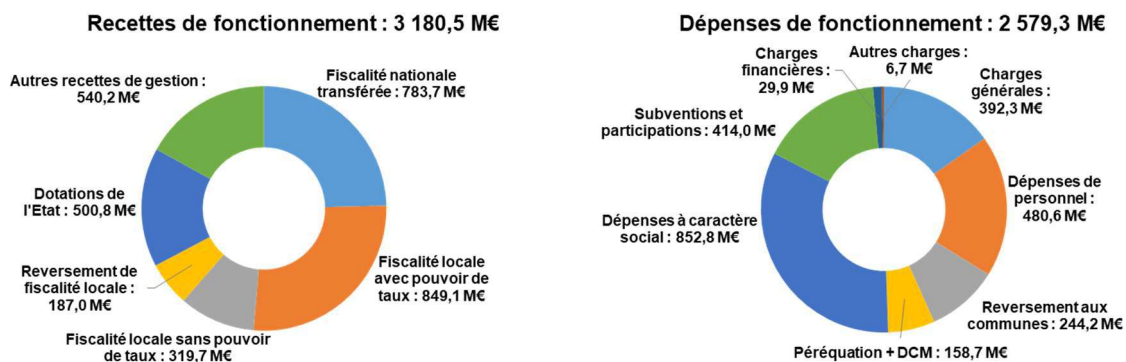
Avec des recettes réelles de fonctionnement de 3 180,5 M€ et des dépenses réelles de 2 579,3 M€, l'épargne brute atteint 601,3 M€. L'épargne brute permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de 216,0 M€, une épargne nette de 385,3 M€.

En investissement, les réalisations atteignent 485,7 M€ en recettes et 789 M€ en dépenses réelles.

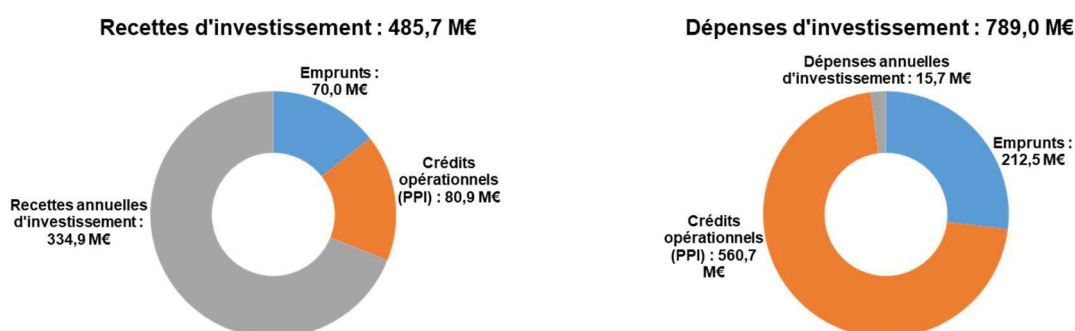
La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) représente 560,7 M€ en dépenses, dont 408,6 M€ consacrés aux projets (72,2 M€ en recettes) et 152,1 M€ aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (8,7 M€ en recettes).

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 1 660,8 M€ (1 893,6 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 2 ans et 9 mois (3 ans et 2 mois à fin 2021). Le taux moyen est estimé à 1,98 % à fin 2022 contre 1,39 % à fin 2021.

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

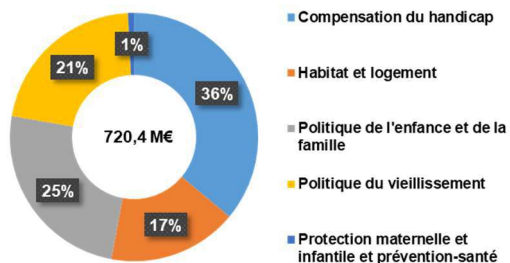
Les réalisations 2022 sont réparties entre les macro-politiques publiques de la manière suivante :

	en M€	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat		720,4	177,2
Economie, insertion, éducation, culture, sport		511,0	178,2
Environnement		377,3	174,6
Aménagement du territoire		290,6	78,5
Transports et mobilités		309,2	93,0
Ressources		1 159,8	2 964,7
		3 368,2	3 666,3

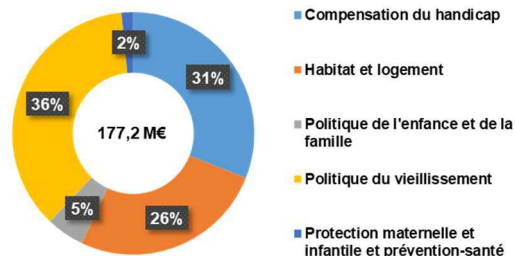
Les principales réalisations 2022 sont détaillées ci-après par macro-politique publique, en fonctionnement et investissement.

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2022



Recettes réelles tous budgets - CFU 2022



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	618,9	610,9	98,7%	134,1	161,0	120,0%
Investissement	121,4	109,5	90,2%	18,7	16,2	86,6%
	740,3	720,4	97,3%	152,8	177,2	115,9%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 0,32 M€ en dépenses et 0,03 M€ en recettes

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée des personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de **handicap**. Les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 255,8 M€ (234,2 M€ en 2021) en fonctionnement et 4 M€ en investissement.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap, y compris ceux sous amendement Creton, atteignent 159,2 M€ (147,4 M€ en 2021) pour 3 730 bénéficiaires de l'aide sociale (3 522 au CA 2021). Ils comprennent les ouvertures de places (174), les revalorisations du taux directeur de 1 % pour les établissements sociaux et médico-sociaux sous CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) et de 0,5 % pour les établissements hors CPOM. Ils intègrent également la mise en œuvre des revalorisations salariales des professionnels du secteur médico-social, issues du Ségur et de ses extensions successives, pour un coût de 5,2 M€ partiellement compensé la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap représentent 84,6 M€ (76,8 M€ en 2021) dont 65,9 M€ (58,5 M€ en 2021) pour la prestation de compensation du handicap (PCH), qui finance les besoins liés à la perte d'autonomie avec un nombre moyen de 6 081 bénéficiaires (5 565 en 2021). L'augmentation

de la PCH s'explique par les revalorisations salariales des personnels des services d'aide à domicile associatifs issues de la réforme de la branche d'aide à domicile et l'augmentation du taux plancher réglementaire fixé à 22 € à compter du 1^{er} janvier 2022 (21 € en 2021) des services prestataires. Ces mesures réglementaires représentent un surcoût de 1,5 M€ en 2022, avec une compensation de 50 % par la CNSA.

La PCH parentalité, créée par le décret n°2020-1826 du 31 décembre 2020, mobilise 1,8 M€ (0,8 M€ en 2021) pour un nombre moyen de 215 bénéficiaires (147 en 2021).

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, dispositif en voie d'extinction progressivement remplacé par la PCH, compte 1 055 bénéficiaires (1 136 en 2021) pour un budget de 7,6 M€ (7,9 M€ en 2021).

Les services de transport des élèves handicapés, compétence obligatoire de la Métropole, mobilisent 9 M€ contre 7,9 M€ en 2021 pour 1 425 bénéficiaires (1 487 en 2021). Cette évolution est consécutive au renouvellement des marchés de véhicules adaptés et accompagnateurs pour 4 ans.

La participation conventionnelle au budget de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées s'élève à 2,4 M€ en dépenses et 2,2 M€ en recettes.

Dans le cadre du label « territoire 100 % inclusif » de la Métropole, 0,3 M€ est alloué aux porteurs de projets pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée aux personnes en situation de handicap vivant dans un habitat inclusif.

0,1 M€ finance les associations, l'animation des instances et les rendez-vous partenariaux pilotés par la Commission Métropolitaine d'Accessibilité.

En investissement, 1,1 M€ est dédié à la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de jour au Centre hospitalier Le Vinatier. 2,2 M€ concernent le dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des personnes handicapées.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation et s'élèvent à 54,9 M€ (41,3 M€ en 2021), dont 30,4 M€ (25,5 M€ en 2021) de contributions des personnes hébergées en établissement et 19,9 M€ (13 M€ en 2021) de concours de la CNSA au titre de la PCH.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique représentent 153,8 M€ (160,1 M€ en 2021). Cette diminution de 3,9 % est liée aux baisses des prises en charge des plans d'aide et du nombre de bénéficiaires. Elle s'explique également par la fin des soutiens financiers liés à la crise sanitaire.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'élève à 115,8 M€ (117,8 M€ en 2021), dont 65 M€ (68,5 M€ en 2021) concernent l'APA à domicile.

L'évolution de l'APA à domicile (- 5,2 %) est liée à la baisse du nombre de bénéficiaires (13 200 en moyenne contre 13 408 en 2021) et à la diminution des heures prestées (2 518 753 heures en 2022 contre 2 672 292 en 2021 soit - 5,7 %) malgré les revalorisations salariales des personnels des services d'aide à domicile associatifs issues de la réforme de la branche d'aide à domicile.

L'APA en établissement représente 50,7 M€ (49,2 M€ en 2021). Cette hausse s'explique par l'ouverture de 30 places, l'évolution du taux directeur fixé à 2 %, des mesures de revalorisation liées au Ségur de la santé ainsi que la poursuite de la revalorisation du point Groupe Iso-Ressources passant à 7,10 € contre 7 € en 2021.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 33,7 M€ (37,8 M€ en 2021). Ils concernent 2 800 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (3 327 en 2021). La mise en œuvre des revalorisations salariales des professionnels du secteur médico-social, issues du Ségur et de ses extensions successives, représentent un coût de 0,2 M€ (compensé partiellement par la CNSA).

Les établissements d'accueil sont par ailleurs soutenus en investissement à hauteur de 3,3 M€ pour effectuer des travaux d'agrandissement, rénovation et créations de places, dont 1,1 M€ pour la construction de l'accueil de jour du Centre hospitalier Le Vinatier.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie restent stables à 3,4 M€ en dépenses et 3,6 M€ en recettes.

Dans le cadre du déploiement du nouveau dispositif d'habitat inclusif, 0,2 M€ est alloué aux porteurs de projets pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée aux personnes âgées.

Au global, les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées atteignent 64,5 M€ (62,3 M€ en 2021), dont 45,6 M€ (44 M€ en 2021) de dotation annuelle pour le financement de l'APA versées par la CNSA.

Les autres recettes se rapportent aux récupérations sur successions (6,6 M€), aux contributions des obligés alimentaires et aux aides sociales récupérables pour les personnes

hébergées en établissement (2,7 M€). La dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour le fonctionnement des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer est stable à 1,1 M€.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Cette politique représente 121,5 M€ de dépenses dont 19,6 M€ en dépenses de fonctionnement (19,3 M€ en 2021) et 101,6 M€ d'investissements opérationnels.

Les actions s'organisent en différents axes : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

- Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'accès et à l'inclusion par le logement sont stables à 12,4 M€. Les soutiens aux ménages les plus en difficulté sont renforcés (4,2 M€ contre 3,6 M€ en 2021) dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). La démarche « Métropole de l'hospitalité » mobilise 3,3 M€, dont 1,2 M€ pour le plan quinquennal « logement d'abord » et 0,3 M€ pour le nouveau projet européen « un toit sur la tête, un job dans la poche », compensé par une recette équivalente. En investissement, 1,8 M€ est consacré à cette même démarche pour le déploiement d'hébergements modulaires. Les actions au titre du logement accompagné atteignent 1,1 M€.

Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage atteignent 2,8 M€ (2,3 M€ en 2021) suite à la hausse des dépenses énergétiques et 0,3 M€ en recettes. 0,9 M€ (1,3 M€ en 2021) est alloué à la gestion des demandes et attributions, qui ont notamment permis le développement du logiciel PELEHAS.

- Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du renouvellement de l'offre de logements mobilisent 6,5 M€ (6,2 M€ en 2021) dont 5,3 M€ pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Les soutiens à l'offre de logements abordables atteignent 1,1 M€, dont 0,9 M€ de subventions aux offices publics de l'habitat (OPH). En investissement, 48,1 M€ financent les réserves foncières dédiées au logement abordable. Les aides à la pierre représentent 36,5 M€ avec 13,1 M€ de recettes de l'État. 7 M€ confortent la production de nouveaux logements dans le cadre du contrat de plan OFS. 5,3 M€ subventionnent les

actions de rénovation énergétique de l'habitat avec une recette de l'État d'1,3 M€ pour accompagner la démarche EcoCité.

- Les charges de pilotage, d'animation et de gouvernance de la politique publique de l'habitat visant au déploiement de niveaux dispositifs tels que le bail réel solidaire et l'encadrement des loyers s'établissent à 0,7 M€ (0,6 M€ en 2021).

Hors investissement opérationnel, la prise de participation au capital de la Foncière solidaire du Grand Lyon, dont la vocation est de consentir des baux réels solidaires, mobilise 0,3 M€.

Les recettes de fonctionnement représentent 29,9 M€ (23,2 M€ en 2021), dont 15,9 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Les autres produits se rapportent aux produits de cessions (7,4 M€), aux contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie au FSL (1,8 M€) en forte hausse grâce à une subvention exceptionnelle du Fonds National d'Aides aux Impayés Locatifs (FNAIL). Les recettes partenariales atteignent 3,3 M€ dont 1,1 M€ pour le plan logement d'abord et 2,2 M€ pour les travaux de rénovation énergétiques.

La **Politique de l'Enfance et de la Famille** est une compétence obligatoire de la Métropole partagée avec l'État. Elle se compose d'un volet administratif et d'un volet judiciaire. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs, les jeunes majeurs (de 18 à 21 ans) et les mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 176,2 M€ (171,1 M€ en 2021), dont 160,1 M€ concernent les frais de séjours et d'hébergement. Les autres dépenses portent sur des frais de transports, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

La politique de l'enfance se compose de 4 axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

En matière de protection, les différents dispositifs d'accueil en établissements (y compris l'institut départemental de l'enfance et de la famille), par des assistants familiaux, des tiers dignes de confiance ou des particuliers mobilisent 81,4 M€ contre 75,9 M€ en 2021. Cette augmentation de 7,3% intègre l'extension des mesures de revalorisations salariales au secteur social et médico-social dit « SEGUR 2 » applicable au 1^{er} avril 2022 aux structures associatives de prévention et protection de l'Enfance pour 5,8 M€. En 2022, 5 905 enfants ont été accueillis (6 052 en 2021).

Les dépenses relatives aux prises en charge des mineurs non accompagnés (MNA) s'élèvent à 30,9 M€ (33,2 M€ en 2021). 1 159 MNA ont été évalués en 2022 (1 711 en 2021). 798 d'entre eux ont été pris en charge au 31 décembre 2022 contre 1 030 à fin 2021.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 30,6 M€ (31,2 M€ en 2021), dont 29,1 M€ pour les frais d'hébergement. Alors que le nombre de jeunes majeurs pris en charge est en hausse (2 189 jeunes fin 2022 contre 2 010 fin 2021), le recours à la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers, qui s'est attachée à maîtriser le recours à l'hébergement hôtelier, a permis une maîtrise des dépenses.

Les dispositifs de prévention mobilisent 33,2 M€ (30,5 M€ en 2021). Ils regroupent les actions éducatives familiales et judiciaires (14,8 M€), la prévention spécialisée (6,5 M€), ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les maisons des jeunes et de la culture (2,3 M€). La hausse des dépenses est liée aux augmentations des mesures administratives en milieu ouvert et judiciaires et aux allocations de places dans les centres parentaux. L'hébergement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans mobilise 7,0 M€. Dans le cadre du dispositif « Métropole de l'hospitalité », 1,8 M€ finance la mise à l'abri des femmes et enfants de relevant pas directement du champ de la protection de l'enfance et 0,7 M€ les jeunes en appel de leur reconnaissance de minorité.

En investissement, 1,6 M€ concerne le soutien aux établissements d'aide sociale à l'enfance et 0,7 M€ des aménagements dans les locaux de l'IDEF.

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 8,9 M€ (6,9 M€ en 2021) dont 4,1 M€ perçus au titre de la mise en place de la stratégie métropolitaine de prévention et protection de l'enfance et 2,1 M€ de participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (1,3 M€ en 2021).

La politique de **protection maternelle et infantile (PMI) et prévention** santé vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains. Elle a également pour objectif de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériels adéquats (vaccins, médicaments, services).

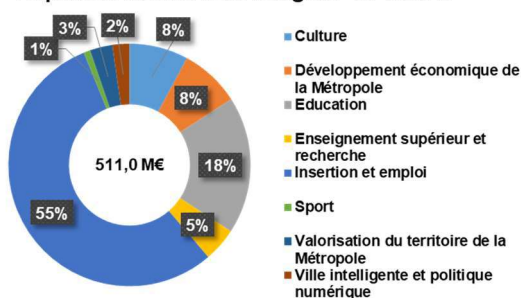
Les dépenses pour 2022 s'élèvent à 5,6 M€ (6,8 M€ en 2021), dont 3,8 M€ au titre de la santé préventive et de la planification familiale et prévention sociale. Les soutiens aux centres de planification et d'éducation familiale mobilisent 1,5 M€ et les centres d'action médicosociale précoce 1,1 M€.

1,5 M€ finance les actions d'information et de prévention liées à la prévention sociale et à la protection des adultes vulnérables, dont 0,6 M€ au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

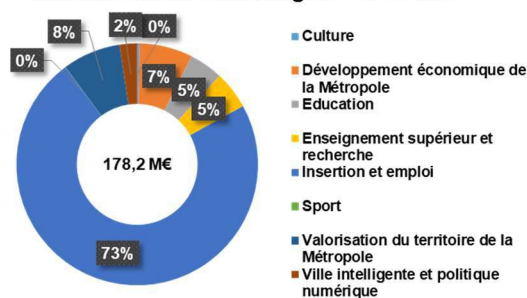
Les recettes représentent 2,8 M€, dont 1,4 M€ de cofinancements d'actions de solidarité et 1,3 M€ de remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations PMI.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2022



Recettes réelles tous budgets - CFU 2022



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	431,9	410,0	94,9%	142,8	153,1	107,2%
Investissement*	146,1	101,0	69,1%	17,1	25,1	146,7%
	578,0	511,0	88,4%	159,9	178,2	111,4%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 4,95 M€ en recettes

En matière d'insertion et d'emploi, les dépenses relatives à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) s'élèvent à 281,4 M€ contre 287,4 M€ en 2021.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires représente 92,5 % des crédits pour un montant de 260,2 M€ contre 264,1 M€ en 2021. Cette baisse de 4 M€ (- 1,5 %) reflète l'amélioration de la conjoncture économique et celle du marché du travail courant 2022 tout en tenant compte de la revalorisation nationale de 4 % d'avril 2022 (compensée par l'État à hauteur de 3 M€). Le nombre moyen d'allocataires payés mensuellement a diminué de près de 1 400 personnes environ (- 3,2 %) pour revenir à son niveau d'avant crise, avec une moyenne de 40 852 bénéficiaires.

En résonance avec le pacte Ambition Insertion par l'activité économique (IAE) adopté par le gouvernement en 2019, la Métropole renforce les moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique, via les aides aux postes ou à travers le dispositif Territoire zéro

chômeur longue durée qui se déploie désormais largement sur l'agglomération. Les soutiens aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement liées au PMI'e et à la stratégie de lutte contre la pauvreté mobilisent 9,8 M€ (13,5 M€ en 2021).

Les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes requièrent 3,9 M€ (2 M€ en 2021), dont 2,4 M€ pour le revenu de solidarité jeune contre 0,7 M€ en 2021. Cette augmentation reflète la montée en charge de cette aide lancée en mai 2021. En 2022, 514 jeunes en moyenne sont bénéficiaires du versement de l'allocation chaque mois, avec une relative constance sur les 12 mois de l'année. Le nombre de jeunes accompagnés sans versement d'allocation progresse de manière constante chaque mois (165 en janvier, 778 en décembre, avec une moyenne de 421 par mois sur l'année).

Les crédits du fonds social européen destinés à soutenir les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation s'élèvent à 2,1 M€ en dépenses (5,1 M€ en 2021) et 5,6 M€ en recettes (3,7 M€ en 2021).

Les actions en faveur de l'insertion par l'emploi représentent 4,1 M€ contre 4,6 M€ en 2021. 190 contrats aidés ont été signés en 2022.

Les subventions versées en investissement représentent 0,2 M€ avec notamment le soutien apporté à la construction de la halle du réemploi portée par l'association REED à Rillieux la Pape.

En recettes, les cofinancements de l'État pour le RSA représentent 127,4 M€, dont 104,7 M€ de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques et 11,7 M€ du fonds de mobilisation départementale d'insertion. Les recouvrements d'amendes administratives et des indus RSA atteignent 2,6 M€ (3,3 M€ en 2021).

En matière d'**éducation**, la Métropole compte 119 collèges (82 publics et 37 privés) pour une capacité globale d'accueil de 70 400 collégiens. À la rentrée 2021-2022 les effectifs étaient de 69 581 collégiens (46 833 pour les collèges publics et 22 748 pour les collèges privés).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 50,5 M€ (32,8 M€ en 2021), dont 39,3 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés contre 22,1 M€ en 2021. Cette augmentation est liée à la participation aux coûts énergétiques supportés par les établissements.

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives (3,7 M€), l'entretien des collèges (3,1 M€) et les différents postes de restauration scolaire (3,9 M€).

Les recettes issues des participations des départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions représentent 0,8 M€ contre 0,7 M€ en 2021.

La Métropole réalise également des investissements à hauteur de 43,1 M€ (2,4 M€ de recettes) pour la construction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des collèges.

19,3 M€ sont dédiés aux opérations récurrentes, dont 13 M€ pour le gros entretien des collèges et 2,7 M€ pour le numérique éducatif.

23,9 M€ concernent des opérations de construction ou de réhabilitation, parmi lesquelles :

- 10,9 M€ financent la poursuite de la construction des collèges notamment Chabroux à Villeurbanne (8,8 M€) et Revaison à Saint Priest (1 M€) ;
- 9,6 M€ permettent les opérations de rénovation ou restructuration, notamment à Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi-Lune (3,1 M€), Jean de Tournes à Fontaine sur Saône (2,5 M€) et Malfroy à Grigny (2,1 M€) ;
- 2,5 M€ sont liés à l'extension de modulaires dans les collèges sur le territoire métropolitain.

En recettes, ces opérations bénéficient d'1,4 M€ de dotations de l'État.

La dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'État représente 4,8 M€.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37,6 M€ (35,6 M€ en 2021). Les dépenses d'investissement représentent 2,7 M€ (0,2 M€ en recettes).

La contribution au fonctionnement du musée des Confluences est stable à 14,4 M€ et en investissement, 0,6 M€ finance l'extension des locaux du Centre de Conservation et d'Études des Collections.

Le fonctionnement du Musée Lugdunum mobilise 0,9 M€ hors masse salariale. Les recettes de fonctionnement issues de l'activité s'élèvent à 0,3 M€ et une recette d'investissement de 0,2 M€ (DSIL) est perçue pour les travaux d'aménagement du musée.

Les soutiens aux événements culturels du territoire s'élèvent à 7,1 M€ (6,3 M€ en 2021), dont 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière, 2,1 M€ pour la biennale d'art contemporain et 1 M€ pour le Festival Lumière. On note le retour au volume de financement antérieur à 2021 pour la biennale d'art contemporain (+0,4 M€) et le versement exceptionnel d'une subvention de 0,3 M€ à la commune de Villeurbanne désignée « Capital française de la culture » en 2022.

Les subventions aux équipements culturels de centralité mobilisent 5,6 M€ (4,8 M€ en 2021) intégrant l'ouverture en année pleine et le redémarrage de l'activité de la cité de la gastronomie à Lyon : organisation de l'exposition grand public (Le banquet), ouverture des salles patrimoniales aux visiteurs...

6,2 M€ sont alloués aux enseignements artistiques, vecteurs culturels d'inclusion sociale (5,5 M€ en 2021). Cette enveloppe regroupe les participations au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles et diverses structures partenaires, à la CinéFabrique, ainsi qu'aux classes CHAM sociales (classes à horaires aménagés).

2,2 M€ sont versés au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône. Les actions en matière de lecture publique, menées en lien avec la Bibliothèque Municipale de Lyon et les communes de moins de 12 000 habitants sont reconduites pour 0,3 M€.

La Métropole investit également 1,5 M€ pour les opérations récurrentes d'acquisition de mobiliers et de matériels pour les musées, l'achat d'instruments et de matériels scéniques.

Les soutiens en matière de politique **sportive et vie associative** atteignent 4,5 M€ (3,3 M€ en 2021).

2,5 M€ sont attribués aux clubs sportifs (2 M€ en 2021), dont 1,1 M€ aux clubs amateurs et comités sportifs et 1,4 M€ aux clubs professionnels (0,9 M€ en 2021). Ces financements intègrent la reprise de l'activité des clubs sportifs professionnels après une année 2021 marquée par la restriction des activités (matchs annulés ou à huis clos).

Les actions de promotion de la pratique sportive mobilisent 0,8 M€ (0,7 M€ en 2021), dont 0,3 M€ pour le dispositif « Métropole Vacances Sportives » étendu aux vacances de printemps. Il mobilise 86 associations pour plus de 30 000 participants en 2022, contre 22 000 en 2021.

Les soutiens aux grands événements sportifs s'élèvent à 0,8 M€ contre 0,4 M€ en 2021, année marquée par la crise sanitaire avec le financement de diverses manifestations telles que « Equitalyon », le tournoi de tennis WTA et le tournoi de tennis Open Sopra Steria.

Les crédits de fonctionnement destinés à **l'enseignement supérieur et la recherche** représentent 1,2 M€ en dépenses (1,1 M€ en 2021), dont 0,7 M€ dédié au soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements). La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé reste stable à 0,3 M€.

Les crédits d'**investissement** pour le soutien à **cette politique publique** sont portés

à 21,9 M€ en dépenses et 8,7 M€ en recettes. 13,7 M€ sont consacrés à la construction d'un bâtiment de recherche pour l'institut de nanotechnologie de Lyon (7 M€ de recettes provenant de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), 1,4 M€ au projet « Fabrique de l'innovation » pour le renforcement des capacités d'innovation et d'entrepreneuriat de l'Université de Lyon, 1,9 M€ à la poursuite des projets de réhabilitation de construction de la plateforme d'innovation PROVADEMSE au campus de la DOUA. En recettes, 1,2 M€ est perçu de la COMUE de Lyon et au titre de la DSIL pour financer le projet de construction d'un bâtiment de recherche sur le campus Charles Mérieux de Gerland.

Le **développement économique responsable et numérique mobilise** 34,8 M€ (32,5 M€ en 2021) en fonctionnement.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques, à l'innovation et la promotion de filières stratégiques atteint 3,6 M€ (3,8 M€ en 2021), dont 2,7 M€ pour le développement de filières santé-sciences de la vie et les pôles de compétitivité. La poursuite des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA) requiert 0,8 M€ en dépenses avec des recettes d'1,3 M€.

Les actions engagées en matière de promotion du territoire et d'accueil d'activités productives stratégiques nécessitent 4 M€ (4,2 M€ en 2021), dont 2,1 M€ pour la participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et 1,2 M€ pour le label ONLYLYON.

En investissement, la réalisation d'équipements est assurée pour 0,4 M€, dont 0,1 M€ destiné à la modernisation des hébergements touristiques et 0,1 M€ d'études pour la requalification du parvis des théâtres de Fourvière à Lyon 5°.

Les soutiens à l'action économique territoriale et à l'entrepreneuriat intégrés à la démarche LYVE représentent 3,8 M€ (3 M€ en 2021), dont 0,5 M€ pour l'économie sociale et solidaire.

En investissement, la Métropole mobilise 29,8 M€ (7,4 M€ de recettes) avec notamment :

- la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) au cœur du Biodistrict de Gerland pour 14,5 M€ (avec une recette de l'État et de la Région de 6,2 M€),
- 5 M€ à destination de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM),
- la poursuite des aménagements du Biodistrict à Gerland pour 3,1 M€,

- 3 M€ alloués aux travaux de requalification des zones industrielles (RPZI),
- 1,2 M€ de prise de participations dans le cadre du fonds d'amorçage industriel.

En recettes, une participation d'1,1 M€ du FEDER vient soutenir l'effort d'investissement métropolitain pour le pôle entrepreneurial de Givors.

5,2 M€ sont dédiés au développement touristique responsable, dont 4,7 M€ de soutien à l'office du tourisme. La sortie progressive de la crise sanitaire a permis un retour des touristes, ainsi le produit de la taxe de séjour s'établit à 12 M€ contre 6,6 M€ en 2021.

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information liées à la politique **ville intelligente et politique numérique** s'élèvent à 8,7 M€ en fonctionnement (8,6 M€ en 2021), dont 6,6 M€ pour les moyens internes et équipements et 1,8 M€ pour l'innovation en matière de services numériques à l'utilisateur. Ces soutiens s'accompagnent d'investissement à hauteur de 2,8 M€ pour le déploiement d'un cadre de vie numérique sur l'ensemble du territoire avec notamment les plateformes DATA et le laboratoire d'innovation ouverte ERASME. Ces interventions sont financées à hauteur d'1,2 M€ par l'État et le FEDER.

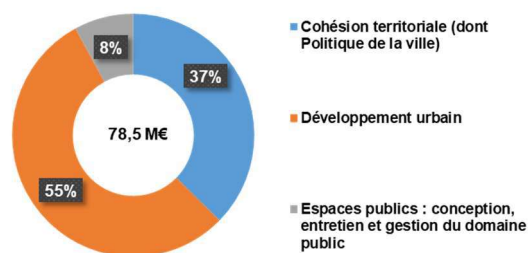
Les redevances d'occupation du domaine public et les loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) s'établissent à 2 M€ (1,8 M€ en 2021).

C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2022



Recettes réelles tous budgets - CFU 2022



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	147,3	137,7	93,5%	12,8	40,6	316,2%
Investissement*	187,8	152,9	81,4%	36,8	38,0	103,1%
	335,0	290,6	86,7%	49,6	78,5	158,2%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 7,55 M€ en dépenses et 6,31 M€ en recettes

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement représentent 73,6 M€ dont 72,9 M€ sont versés au Département du Rhône au titre de la

dotation de compensation métropolitaine (DCM). La participation aux satellites des territoires voisins s'élève à 1,6 M€ (1,3 M€ en 2021).

Les dépenses d'investissement s'élèvent 1 M€ et concernent principalement le projet de requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize (0,9 M€).

Concernant l'entretien, la gestion et la conception des **espaces publics**, les dépenses de fonctionnement atteignent 44,3 M€ (39,6 M€ en 2021) dont 32,3 M€ pour les activités de nettoyage (27 M€ en 2021) en augmentation en raison de l'accroissement de la population et des surfaces à traiter (nouveaux espaces à la Part-Dieu et du Biodistrict de Gerland, nouvelles pistes cyclables). Les participations des communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale demeurent stables à 1 M€.

La gestion des infrastructures (entretien, rénovation des ouvrages, grosses réparations de chaussées et du domaine public) représente 4,5 M€ (5,1 M€ en 2021) en dépenses et 3,5 M€ en recettes (2,3 M€ en 2021).

Dans le cadre du plan nature et de la végétalisation d'espaces résidentiels, 3,7 M€ sont alloués à la gestion du patrimoine (3,4 M€ en 2021).

Les dépenses de viabilité hivernale de la voirie métropolitaine s'établissent à 2,1 M€ (2,7 M€ en 2021).

Les dépenses d'investissement représentent 38,2 M€ (0,5 M€ en recettes), dont 23,7 M€ pour les opérations récurrentes. Elles concernent le gros entretien des réseaux de voirie (13,8 M€) et des ouvrages d'art et tunnels (5 M€), l'achat de poids lourds et matériels du nettoyage (2,3 M€), le renouvellement et l'extension des arbres d'alignement (1,3 M€) ou encore l'entretien des cimetières métropolitains (1,3 M€). En termes de projets, l'opération rives de Saône (5,4 M€) se poursuit au cœur de Lyon avec le traitement des terrasses de la Presqu'île et les démolitions sur l'emprise du parking Saint-Antoine (2,9 M€). L'aménagement du parking et des clairières du cimetière de Bron mobilise 2 M€ (0,2 M€ en recettes DSIL). 1,9 M€ est dédié à la requalification de la route de Paris à Charbonnières-les-Bains, 1,8 M€ aux plantations du plan Canopée (0,3 M€ de recettes DSIL), 1,1 M€ à la rénovation du pont de la brasserie à Lyon 2°, 1 M€ aux travaux chemin de Crépieux à Caluire et Cuire.

Les actions conduites dans le cadre de la politique de **cohésion territoriale**, qui comprend la politique de la ville, atteignent 9,6 M€ en dépenses de fonctionnement (8,5 M€ en 2021) et 2,3 M€ en recettes, dont 0,8 M€ concerne les co-financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes.

Les dépenses relatives aux opérations d'aménagement en régie directe s'élèvent à 4,4 M€ (3,6 M€ en 2021), dont 1,7 M€ pour la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur et le renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud à Lyon 8°.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés mobilisent 4,8 M€, dont 1,6 M€ pour les actions de gestion sociale urbaine de proximité et 1,5 M€ pour le financement des équipes projets du contrat de ville métropolitain. Le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles est reconduit à hauteur de 0,7 M€.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 32,2 M€ en dépenses (24,3 M€ en recettes), dont 20,6 M€ consacrés aux acquisitions foncières pour compte de tiers avec des remboursements des communes et OPH à hauteur de 20,4 M€. Les autres opérations significatives de 2022 sont le renouvellement urbain du quartier Bellevue à Saint-Priest (2,4 M€ avec 1,2 M€ de participation de l'ANRU), le déploiement de l'urbanisme transitoire (2 M€), les travaux d'aménagement (0,3 M€) et la participation au bilan de la ZAC Terraillon (1,8 M€) à Bron (avec 1,6 M€ de participation de la Société d'Équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon).

La politique de **développement urbain** de la Métropole vise à soutenir la production de logements abordables, améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offrir des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribuer au développement de l'économie circulaire.

Les dépenses de fonctionnement représentent 9,9 M€ (8,8 M€ en 2021). 3,1 M€ concernent les opérations d'urbanisme en régie directe (2,9 M€ en 2021), dont 1,2 M€ pour des travaux relatifs à la ZAC GrandClément à Villeurbanne.

Le soutien à l'agence d'urbanisme est stable à 3,5 M€.

Les autres dépenses relatives aux projets territoriaux et à la planification s'établissent à 3 M€, dont 0,5 M€ concernent des études d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux préalables aux acquisitions de réserves foncières.

Les recettes de fonctionnement atteignent 32,7 M€, dont 31,3 M€ de produits de cessions foncières. Les refacturations en matière d'autorisation des droits des sols s'élèvent à 0,6 M€.

Les investissements atteignent 73,9 M€ (6,8 M€ en recettes).

33,5 M€ sont alloués aux réserves foncières hors logement social pour les futurs

projets d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements d'intérêt métropolitain. Les ZAC mobilisent 22,4 M€, dont 19,8 M€ pour l'opération Part-Dieu, 1,4 M€ pour la Saulaie à Oullins et 1,2 M€ pour Confluence à Lyon 2°.

Les travaux relevant des projets urbains partenariaux (PUP) atteignent 4,8 M€ (4,1 M€ de participation des constructeurs en recettes) avec notamment les PUP Liaudet-Liberté Fays à Villeurbanne (1,3 M€), Duvivier à Lyon 7° (0,9 M€) et Patay à Lyon 8° (0,8 M€).

Les autres opérations concernent la requalification des Ilots Longarini Oussekiné à Givors pour 1,9 M€, l'aménagement du quartier Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne pour 1,6 M€ ou encore la restructuration du site Pré Gaudry à Gerland pour 1,5 M€.

Hors investissements opérationnels, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés requièrent 7,6 M€ en dépenses (constatations de créances) et 6,1 M€ en recettes (versements d'échéances).

D. Transports et mobilités

En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	217,3	213,2	98,1%	75,7	83,5	110,3%
Investissement*	115,0	95,9	83,4%	10,6	9,6	90,0%
	332,3	309,2	93,0%	86,3	93,0	107,8%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 3,48 M€ en dépenses et 0,01 M€ en recettes

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants à travers la zone à faibles émissions (ZFE).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 92,5 M€, dont 49,1 M€ pour les projets. Les recettes sont réalisées à hauteur de 9,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 213,2 M€ (199,5 M€ en 2021) dont 151 M€ (133 M€ au CA 2021) de participation statutaire versée à SYTRAL Mobilités. L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° requiert 2,8 M€ en dépenses et 4,2 M€ en recettes.

La gestion des infrastructures mobilise 31,4 M€ (32,4 M€ en 2021), dont 11,8 M€ alloués à l'entretien de proximité, la maintenance des chaussées, trottoirs et équipements (13,1 M€ en 2021). Les dépenses d'exploitation et de maintenance des voies rapides et tunnels s'élèvent à 6,6 M€ auxquels s'ajoutent 2,1 M€ d'investissements pour leur gros entretien.

La gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) mobilise 13 M€ (12,8 M€ en 2021) en fonctionnement et 3,1 M€ d'investissements destinés à la sécurité de l'ouvrage (issues de secours supplémentaires avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, évacuation des fumées, renforcement de la tenue au feu...).

23,2 M€ (21 M€ en 2021) sont dédiés à la gestion des mobilités et usages du domaine public, dont 13,8 M€ pour les réfections de tranchées et 4,6 M€ pour la sécurisation des voies et leurs abords. La régulation des mobilités représente 2,1 M€.

La Métropole promeut le développement des mobilités actives. Elle consacre 3,6 M€ (3,2 M€ en 2021) en crédits de fonctionnement au déploiement des modes alternatifs tels que l'ouverture du service FreeVélo'v à l'ensemble des étudiants et le développement de services de covoiturage. En investissement, 6 M€ financent l'extension des voies lyonnaises, 1,6 M€ les aides aux particuliers pour l'achat de vélos et 0,3 M€ l'acquisition de vélos reconditionnés en ateliers d'insertion (dispositif FREEVELO'V). 0,5 M€ participent à la création de places de stationnement vélo, notamment aux abords des gares. La Métropole poursuit les travaux pour l'aménagement d'une piste cyclable à Couzon-au-Mont-d'Or à hauteur d'1 M€. 6,2 M€ sont alloués au gros entretien des cheminements des modes doux.

9,5 M€ sont dédiés à la poursuite de l'aménagement des voies de desserte du site du Vallon des Hôpitaux en lien avec l'arrivée du métro B à Saint-Genis-Laval. Une recette de 0,9 M€ est perçue des HCL au titre de la reconfiguration des accès au centre hospitalier Lyon Sud.

D'autres projets d'aménagement de voirie sont réalisés tels que :

- les rues du 8 mai 1945 et Feyssine à Villeurbanne (4,6 M€)
- le cours Emile Zola à Villeurbanne (3,6 M€)
- les travaux liés au T6 à Villeurbanne (2,1 M€)
- la rue Pierre Audry à Lyon 9° (2,1 M€)
- l'aménagement Garibaldi-Lafayette-Bouchut à Lyon (1,9 M€)
- la rue de la République à Vaulx-en-Velin (1 M€)
- la requalification de l'axe M6-M7 (1 M€ de dépenses/1 M€ de recettes de l'État).

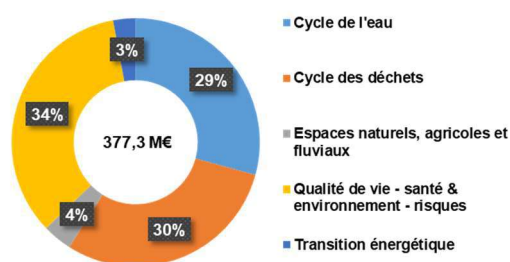
Les autres opérations récurrentes relatives à l'entretien et aux petits aménagements de voirie représentent 35,1 M€ (4,4 M€ de recettes), dont 4,1 M€ pour les opérations cofinancées par SYTRAL Mobilités (2,4 M€ de recettes) et 3,8 M€ pour les interventions de signalisation et d'accessibilité.

Les produits liés à cette politique représentent 83,5 M€ (79 M€ en 2021), dont 45,6 M€ de recettes de péage du BPNL (33,6 M€ en 2021) et 14,4 M€ de refacturations de travaux de voirie (16,6 M€ en 2021).

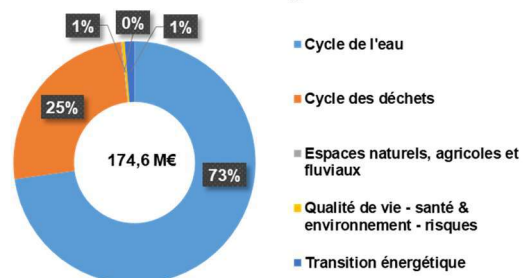
Les reversements conventionnels de forfaits post-stationnement atteignent 7,2 M€ (12,3 M€ en 2021). Les redevances perçues de parcs de stationnement gérés en délégation de service public restent stables à 6,4 M€.

E. Environnement

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2022



Recettes réelles tous budgets - CFU 2022



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	303,8	286,8	94,4%	168,1	167,5	99,6%
Investissement	118,2	90,5	76,6%	12,0	7,1	59,3%
	422,0	377,3	89,4%	180,1	174,6	96,9%

En matière de **santé, environnement, gestion des risques, et alimentation**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions chimiques et physiques, ainsi que les risques naturels et technologiques, et aussi à accroître la résilience du territoire, notamment en développant une agriculture de proximité.

Les dépenses représentent 123,8 M€ (122,8 M€ en 2021) en fonctionnement et 5,4 M€ en investissement.

La contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) s'établit à 119,9 M€ (118,7 M€ au CA 2021). Cette augmentation est liée à une revalorisation conventionnelle de 1%.

0,6 M€ est consacré à l'accompagnement de l'évolution des modes de vie des usagers et des organisations ainsi qu'à l'observation et l'animation du territoire dans le cadre de la dynamique de résilience territoriale.

L'amélioration de l'environnement sonore et de la qualité de l'air qui s'inscrit dans les points d'intention du projet d'extension des zones à faibles émissions (ZFE) mobilise 0,9 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement pour le versement des aides.

0,2 M€ est alloué à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie atteignent 0,7 M€ en fonctionnement et 2 M€ en investissement, au titre des opérations de maintenance.

Dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques, 0,7 M€ est dédié à l'accompagnement des propriétaires privés dans leurs travaux de rénovation. Ces actions bénéficient de 0,3 M€ de recettes de cofinanceurs dont l'Agence nationale pour l'habitat. En investissement, les mesures foncières, études et mises en sécurité nécessitent 1,6 M€.

La politique « **cycle des déchets** » regroupe l'ensemble des actions menées pour la prévention, la pré-collecte, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Les dépenses de fonctionnement représentent 94,8 M€ (91,5 M€ en 2021). Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019-2024. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des tonnages traités et à l'inflation. Elle reflète également le renforcement des actions de réduction des déchets et d'amélioration du tri telles que le déploiement du tri des déchets alimentaires.

Les dépenses dédiées à la pré-collecte et à la collecte des déchets atteignent 43,1 M€ (41,2 M€ en 2021). Les dépenses de collecte en porte à porte s'élèvent à 25,9 M€ (25,2 M€ en 2021) et celles de la collecte des silos à 2,8 M€. Les frais liés à la maintenance et aux fournitures en carburants des véhicules de collecte s'élèvent à 4,1 M€ contre 3,4 M€ en 2021. L'exploitation des déchetteries mobilise 9,6 M€ en dépenses et génère 2,3 M€ de recettes.

Les actions de valorisation des matières issues du tri et des déchetteries représentent 23,7 M€ en dépenses et 18,2 M€ en recettes.

Les coûts d'exploitation des unités de traitement des usines s'établissent à 23,4 M€ contre 19 M€ en 2021. Ils intègrent l'augmentation continue de la taxe générale sur les activités polluantes et la hausse des prix des énergies qui participe par ailleurs au dynamisme des recettes de valorisation énergétique (22,8 M€ contre 18,4 M€ en 2021).

Les actions de prévention et de sensibilisation s'élèvent à 4,5 M€ (3,8 M€ en 2021) dont 2,4 M€ dédiés à la prévention des déchets et 1,6 M€ à la sensibilisation et à l'amélioration du tri des déchets alimentaires et des emballages.

Les investissements représentent 17,4 M€. 13 M€ concernent les opérations récurrentes de maintenance des usines d'incinération Lyon Nord et Sud et l'acquisition de poids lourds et de matériels techniques pour la collecte des déchets. 1,8 M€ est alloué à la modernisation de l'usine d'incinération Lyon Nord avec notamment le développement de l'interface avec le réseau de chaleur, 1,4 M€ au tri à la source des biodéchets et 1 M€ aux travaux de construction du centre d'exploitation à Grigny.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et de la protection des milieux aquatiques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 52,9 M€ (46,9 M€ en 2021), dont 44,7 M€ pour la gestion des eaux usées (38,2 M€ en 2021).

32,4 M€ sont alloués aux charges d'exploitation des stations d'épuration (STEP) (28,7 M€ en 2021). Cette évolution s'explique par la hausse du prix des énergies ainsi que par les indices de révision des prix des marchés.

Les dépenses liées à l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement s'élèvent à 4,7 M€ (4,4 M€ en 2021).

Les charges d'exploitation du réseau d'eau potable atteignent 5,7 M€ (6,4 M€ en 2021), dont 0,6 M€ de frais d'accompagnement à la création de la régie publique au 1^{er} janvier 2023.

La gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations mobilise 1,7 M€, dont 1,2 M€ de participations versées aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants.

Les autres dépenses se rapportent aux soutiens d'actions de coopération décentralisée en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement et d'eau potable pour 1,5 M€ et à la gestion des ouvrages d'eaux pluviales pour 0,7 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 120,6 M€ (128,7 M€ en 2021) dont 73,8 M€ (75,9 M€ en 2021) de produit de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,0392 € HT/m³. Cette diminution s'explique par un décalage de perception des redevances fin 2022. Les produits de ventes d'eau représentent 22,6 M€. Au 31 décembre 2022, le prix du m³ d'eau potable payé par l'utilisateur, abonnement compris, s'établissait à 1,7624 € HT.

Les produits d'activité des STEP atteignent 12,2 M€ contre 14,3 M€ en 2021. Cette évolution est liée à la baisse des participations de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse basées sur la performance des équipements. Les recettes de participations pour le financement de l'assainissement collectif et de travaux de branchements s'élèvent à 7 M€ (9,3 M€ en 2021).

Les investissements représentent 57,3 M€ de dépenses (2,5 M€ de recettes, principalement de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse). 26,9 M€ concernent les opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

30,4 M€ sont consacrés aux projets dont :

- 10,6 M€ pour les projets liés à l'eau potable avec 4,7 M€ pour la mise en place des systèmes d'information et les travaux de préfiguration de la Régie publique de l'eau, 1,9 M€ pour la rénovation des cuves du réservoir du Vinatier à Lyon 3^e, 1,4 M€ pour les travaux d'adduction d'eau potable à Bron Parilly/Croix Luizet ;
- 18,9 M€ pour les projets liés à l'assainissement tels que la rénovation de la station de relèvement à Grigny (2,9 M€), les travaux de réhabilitation des ouvrages route de Genas à Bron (2,3 M€), la rénovation de la STEP à Saint-Germain-au-Mont-d'Or (2,1 M€), le collecteur Yzeron à Francheville (1,8 M€ et 0,7 M€ de recettes de l'agence de l'eau R.M.C), les travaux sur la STEP de Pierre-Bénite (1,6 M€), le renouvellement des réseaux à Rillieux-la-Pape (1,2 M€).

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces, pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses représentent 8,1 M€ (8,6 M€ en 2021) en fonctionnement et 6,4 M€ en investissement.

L'entretien et le développement de la trame verte et bleue requièrent 4,3 M€ (4,2 M€ en 2021) dont 2,5 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) en fonctionnement et 3,7 M€ en investissement notamment pour la réhabilitation du centre équestre de l'Île de Miribel-Jonage.

Les mesures de restauration écologique s'élèvent à 1 M€ (0,8 M€ en 2021), dont 0,6 M€ pour les mesures compensatoires.

Les actions en faveur de la nature et de la biodiversité mobilisent 2,2 M€ dont 1,2 M€ pour l'entretien des parcs (Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint Priest) et 0,3 M€ pour le plan fleuves.

0,8 M€ est alloué à la promotion aux filières agricoles locales et durables. Les soutiens aux actions de sensibilisation et d'éducation à la sobriété énergétique en faveur du climat atteignent 0,7 M€.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial, la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses s'élèvent à 7,2 M€ (6,5 M€ en 2021), dont 6,2 M€ pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité notamment via des groupements d'achats avec certains collègues.

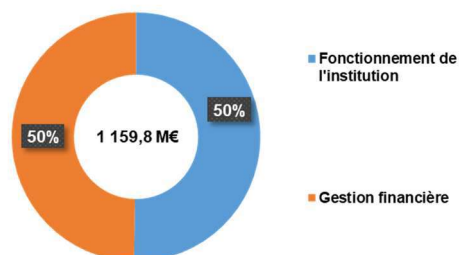
La gestion des réseaux de chaleur mobilise 0,3 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux.

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique et de rénovation des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) représentent 0,5 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes.

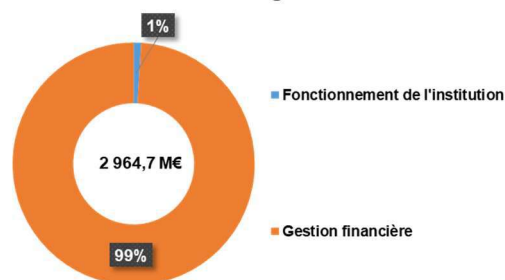
Sur 3,9 M€ de crédits d'investissement, 2,1 M€ financent des études et des acquisitions foncières pour le déploiement de plateformes de compostage pour le traitement des déchets alimentaires et 0,5 M€ la végétalisation et la désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains.

F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - CFU 2022



Recettes réelles tous budgets - CFU 2022



En M€	Dépenses			Recettes		
	Voté	Réalisé	Tx réal/voté	Voté	Réalisé	Tx réal/voté
Fonctionnement	978,3	920,7	94,1%	2 514,0	2 574,9	102,4%
Investissement*	503,7	239,1	47,5%	779,1	389,8	50,0%
	1 482,0	1 159,8	78,3%	3 293,0	2 964,7	90,0%

* dont réalisé hors investissements opérationnels 216,81 M€ en dépenses et 389,53 M€ en recettes

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** représentent 560,7 M€ (532,9 M€ en 2021), dont 85,7 % sont destinées à la masse salariale.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 486 M€ (462,7 M€ en 2021), dont 480,6 M€ pour la masse salariale (457,6 M€ en 2021) pour 8 399 effectifs pourvus sur emplois budgétaires permanents, en équivalent temps plein, au 31 décembre 2022.

Cette évolution significative de plus de 23 M€, soit + 5 % (+ 8,2 M€ entre 2020 et 2021, soit + 1,8 %) s'explique à la fois par un plan de recrutement ambitieux pour répondre à la feuille de route de l'Exécutif, et par des impacts des évolutions réglementaires, sans commune mesure avec les exercices précédents, en matière de rémunération. Les variations les plus significatives en 2022 concernent :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (4,85 € brut au lieu de 4,686 €) avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2022 (+ 5,9 M€ pour 6 mois d'impact),
- la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C (+ 1,7 M€),
- la mise en place de la revalorisation au titre du Ségur versée au mois de décembre 2022, pour plus de 650 agents de la FPT et de la FPH qui concourent à l'accompagnement socioéducatif (+ 3,6 M€, la collectivité ayant fait le choix d'une application la plus large possible de cette revalorisation),
- le glissement vieillesse technicité (GVT) et l'effet « noria » qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants (+ 6,4 M€, dont 1,3 M€ dus à

l'impact de la bonification de 12 mois d'ancienneté des agents de catégorie C, suite à la révision indiciaire). De manière générale, l'augmentation du GVT est observée dans les collectivités de strates équivalentes du fait des revalorisations du SMIC successives et de la refonte des grilles indiciaires. L'effet noria, qui pouvait minorer ces effets, a globalement stagné sur 2022, avec sur certains mois, un différentiel positif (coût unitaire d'un agent entrant supérieur au coût unitaire d'un agent sortant),

- le versement du forfait mobilité durable à plus de 860 agents (+ 0,2 M€).

Par ailleurs la collectivité a souhaité prendre en considération la situation économique particulière à laquelle les agents sont confrontés ; des crédits ont ainsi été alloués à des mesures sociales collectives ou spécifiques en lien avec des axes forts de la feuille de route RH comme l'équité inter filière ou l'attractivité dans des métiers à fortes sujétions.

- le versement d'une prime exceptionnelle de 300 € sur la paie de juillet 2022, afin de soutenir le pouvoir d'achat de plus de 8 400 agents de la Métropole (+ 2,4 M€), dans l'attente de la revalorisation du point d'indice.
- la poursuite de la mise en œuvre de l'agenda social avec notamment la revalorisation du RIF des agents de catégorie B (+ 0,8 M€), du RIG de la filière médico-sociale (+0,8 M€), la mise en œuvre du RIF « chauffeur » et « agent de maîtrise » (+ 0,6 M€).

L'évolution de la structure des effectifs : on dénombre une augmentation de 97 agents dans l'effectif moyen payé de date à date (décembre 22 comparé à décembre 21). Cette variation entre les effectifs entrants et sortants s'explique en partie par :

- les emplois supplémentaires prévus par la délibération n° 2022-931 du 24 janvier 2022 nécessaires à la réalisation des nombreux projets du début de mandat (61 pourvus au 31/12/2022, sur les 70 postes délibérés, pour une dépense supplémentaire de 1 M€),
- la poursuite des recrutements sur les postes délibérés en 2021 (28 postes pourvus en 2022, sur 70 postes créés, pour une dépense supplémentaire de 0,9 M€).

Enfin, la Métropole poursuit son action en matière d'insertion par une politique volontariste d'accueil et d'accompagnement de stagiaires école et d'apprentis. En 2022, 642 stagiaires école (dont 142 gratifiés) et 216 apprentis ont été accueillis au sein des différents services de la collectivité (dépense totale de 2,1 M€), avec pour certains, une réelle perspective de pérennisation au sein des collectifs. La Métropole maintient également son engagement dans l'accompagnement professionnel des jeunes par le recrutement d'agents en contrat aidé, avec un effectif moyen de 133 agents en 2022.

Les participations aux associations du personnel représentent 5 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement 5 M€ et 0,9 M€.

Les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines atteignent 69,2 M€, soit 2,7 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (2,6 % en 2021). Les charges bâtementaires et moyens généraux mobilisent 45,9 M€ (44,8 M€ en 2021), dont 16,1 M€ se rapportent aux locations pour les services et 6,8 M€ aux taxes foncières. Les primes d'assurances représentent 4,3 M€ et les moyens informatiques 4,4 M€.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 29,4 M€ (25,7 M€ en 2021), dont 12,2 M€ de revenus issus du patrimoine privé, 5,5 M€ de refacturations de charges de personnel mis à disposition d'autres organismes et 1,1 M€ de remboursement de frais par des tiers dans le cadre des assurances.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 359,8 M€ (369 M€ en 2021).

Les reversements aux communes sont reconduits à hauteur de 244,2 M€, dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 31,2 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçu par la Métropole sur le territoire de la commune de Lyon et reversé à la Ville s'établit à 10,7 M€ (9,4 M€ en 2021).

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux s'établissent à 73,1 M€ (contre 85,6 M€ en 2021). Elles concernent les prélèvements au titre :

- du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 53,5 M€ contre 60,2 M€ en 2021, en diminution du fait du dynamisme exceptionnel des produits des DMTO sur toute la France en 2021 (+ 25 % contre + 10 % à la Métropole de Lyon),
- du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 16,9 M€, contre 19,6 M€ en 2021 suite à la réforme fiscale de 2021,
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) qui diminue largement, atteignant 2,7 M€ contre 5,8 M€ en 2021 au regard de la baisse du produit métropolitain de CVAE entre 2020 et 2021.

Les charges financières mobilisent 28,9 M€ (30,2 M€ en 2021). Le taux moyen de la dette est de 1,98 % au 31 décembre 2022 (1,39 % à fin 2021). La durée résiduelle moyenne est de 11 ans et 11 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière s'établissent à 2 545,5 M€ (2 567,2 M€ en 2021).

Elles sont composées des recettes fiscales pour 2 022,9 M€, des concours financiers de l'État pour 497,4 M€ et des autres recettes de gestion pour 25,2 M€.

Les recettes issues de la fiscalité locale avec pouvoir de taux s'élèvent à 837,1 M€ (804,3 M€ en 2021).

En l'absence d'augmentation des taux, elles évoluent selon les variations des assiettes fiscales, sensibles à l'inflation et à la conjoncture économique. Elles comprennent :

- le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'élève à 435,4 M€ contre 422,6 M€ au CA 2021 soit + 10,9 % alors que l'assiette des DMTO sur la France entière n'a augmenté que de 0,5 % en 2022,
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour un produit de 227,8 M€ (contre 225,3 M€ en 2021),
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui progresse de 4 % à 120,8 M€ du seul fait de la croissance des bases (116,1 M€ au CA 2021),
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui diminue à 15,1 M€ contre 15,6 M€ au CA 2021,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui diminue légèrement à 13,3 M€ contre 13,9 M€ en 2021 du fait de rôles supplémentaires plus faibles sur cet exercice,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour un produit de 8 M€, en diminution du fait de régularisations des déclarations des contribuables (10,5 M€ en 2021),
- la fraction départementale de la taxe d'aménagement, à hauteur de 16,7 M€.

Les recettes issues de la fiscalité locale sans pouvoir de taux s'élèvent à 319,7 M€ (319,6 M€ en 2021). Elles comprennent principalement :

- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), qui subit toujours les répercussions de la crise sanitaire, s'établit à 308,5 M€ (309 M€ en 2021),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est stable à 9,9 M€ (9,7 M€ au CA 2021).

Les recettes perçues au titre des reversements de fiscalité locale s'élèvent à 187 M€ (161,4 M€ en 2021). Les principaux produits sont :

- l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018,
- les attributions des compensations reversées par les Communes pour 10,8 M€,
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité dont le montant est de 20,2 M€ (10,2 M€ en 2021), dont la hausse exceptionnelle provient des reliquats versés par les opérateurs au titre des exercices antérieurs suite à la réforme de son mode de perception (cette recette est désormais versée par l'État directement).

En matière de fiscalité nationale transférée, les recettes perçues représentent 679,1 M€ (624,4 M€ en 2021). Elles se composent principalement :

- de la part de fraction compensatoire de TVA au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale, qui évolue comme la TVA nationale, à hauteur de 286,5 M€ (261,4 M€ en 2021),
- de la part de fraction compensatoire de TVA au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui évolue comme la TVA nationale, à hauteur de 180 M€ (164,3 M€ en 2021),
- de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 10,5 M€ contre 8,8 M€ en 2021,
- du produit de la garantie individuelle de ressources, inchangé à 107,6 M€,
- de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 76,9 M€ (66,2 M€ en 2021),
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) à 17,7 M€ contre 16,1 M€ en 2021.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 497,4 M€ (507,3 M€ en 2021 dont 6,1 M€ de recette exceptionnelle du fonds de stabilisation des départements). Ils sont répartis comme suit :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 384,5 M€ (388,5 M€ au CA 2021), dont 233,8 M€ au titre de la composante intercommunale et 150,7 M€ au titre de la composante départementale. Cette diminution est liée à la baisse de la dotation de compensation « suppression progressive de la part salaires » (- 4,4 M€) qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation du bloc communal,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est stabilisée à 59,9 M€ (62,6 M€ au CA 2021 du fait d'une régularisation exceptionnelle),
- Les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, représentent 46,5 M€ contre 43,9 M€ en 2021. Cette évolution est principalement liée au dynamisme des allocations compensatrices accordées au titre de la CFE (micro-entreprises et établissements industriels) pour lesquelles l'État ne procède à aucune réfaction jusqu'à présent,
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 6,5 M€.

Les autres recettes financières (25,2 M€) se rapportent à l'aide du fonds de soutien lié au refinancement de la dette toxique (14,1 M€), aux produits financiers issus de la gestion active de la trésorerie (5,5 M€) et aux reprises de provisions budgétaires obsolètes (4,3 M€).

Les dépenses opérationnelles d'investissement s'élèvent à 22,3 M€.

15,1 M€ concernent des dépenses récurrentes, de gros entretien et d'aménagement des bâtiments des services métropolitains (7,8 M€), de maintenance des systèmes d'information et de télécoms (6,2 M€) et d'achat de véhicules à faible impact environnemental (1,1 M€).

2 M€ financent les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public. 1,8 M€ est consacré à l'aménagement de la Maison de la Métropole (MDM) du quartier du Jet d'Eau à Lyon 8° et à la réhabilitation des MDM à Écully et Villeurbanne. Les projets liés aux systèmes d'information mobilisent 2,6 M€ dont 1,1 M€ pour l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole et 0,6 M€ pour la cybersécurité.

Les réalisations hors investissement opérationnel représentent 216,6 M€ en dépenses et 389,4 M€ en recettes :

En matière de gestion de dette, les remboursements en capital s'élèvent à 221,5 M€, dont 202 M€ concernent la dette à long terme et 10,5 M€ l'amortissement par anticipation d'emprunts obligataires.

Les mobilisations d'emprunts nouveaux s'établissent à 70 M€. L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établit à 1 660,8 M€ (1 893,2 M€ au 31 décembre 2021).

Les autres recettes d'investissement concernent les excédents de fonctionnement capitalisés (239,2 M€), les produits de FCTVA (43,5 M€) et des amendes de police (15,2 M€). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État atteint 20,8 M€ dont 4,1 M€ reversés aux communes.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme (AP) individualisées en 2022

Au budget primitif, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 855 M€ tous budgets, dont 722,9 M€ pour le budget principal.

Parmi ces 855 M€ d'AP ouvertes au titre de l'année 2022, on distingue les AP des opérations récurrentes, individualisées à hauteur de 168,8 M€ et les AP de projets, individualisées à hauteur de 582 M€. L'ensemble des AP nouvelles de dépenses 2022 est ainsi individualisé à 88% au terme de l'exercice (750,7 M€).

Au budget primitif, les AP de recettes ont été estimées à 98,3 M€ dont 88,7 M€ au budget principal. Elles ont fait l'objet d'individualisations à hauteur de 90,4 M€.

A la clôture de l'exercice, le stock d'AP de dépenses en cours s'établit à 1 657 M€ (1 525 M€ en 2021), dont 1 499 M€ au budget principal (1 392 M€ en 2021).

Le taux de couverture détermine la durée nécessaire à la réalisation totale des AP, en appliquant un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice échu. Fin 2022, il s'établit à près de 3 ans (2 ans et 6 mois en 2021).

- Solidarités et habitat

Les AP de projets solidarités et habitat sont individualisées pour 158,2 M€ en dépenses, soit un peu plus de 27 % des individualisations de projets de l'exercice.

149,6 M€ concernent **l'habitat et le logement**, dont 50 M€ pour les réserves foncières dédiées au logement abordable, 49,1 M€ pour les aides à la pierre (36,8 M€ de

recettes) et 42,7 M€ destinés aux contrats de plan OPH et OFS. La Métropole subventionne également la réhabilitation des résidences Pranard et Bouvier à Villeurbanne pour 3,9 M€.

En matière de **compensation du handicap**, 3 M€ sont dédiés au dispositif d'aide à l'investissement des établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

5,1 M€ sont alloués à la **politique du vieillissement** (habitat inclusif et dispositif d'aide à l'investissement).

- Économie, éducation, culture et sport

Les AP de projets s'élèvent à 28,1 M€, soit un peu moins de 5 % des individualisations de projets.

En matière de **développement économique**, les individualisations s'élèvent à 7,4 M€, dont 3,9 M€ pour la déconstruction de la halle ouest du site Solyem Chabal à Saint-Priest et 1,8 M€ pour les études et les aménagements aux abords du site SYMBIO Vallée de la Chimie à Saint-Fons.

Sur les 12 M€ individualisés pour les projets relatifs à l'**éducation**, 5 M€ concernent la restructuration de demi-pensions dans les collèges, 3,5 M€ les travaux du collège Elsa Triolet à Vénissieux et 1,5 M€ ceux du collège Malfroy à Grigny. 1,1 M€ d'AP de recettes (DSIL) est individualisée pour les collèges.

5,6 M€ sont affectés à l'**enseignement supérieur et de la recherche** dont 4 M€ au schéma de développement universitaire pour la période 2021-2026 et 1,4 M€ à l'institut de nanotechnologie de Lyon dans le cadre de la convention de financement de travaux avec la COMUE - Université de Lyon. 1,2 M€ d'AP de recettes (DSIL) est individualisée pour l'institut national du professorat à Lyon 4° (Clos Jouve).

En matière de **culture**, les individualisations s'élèvent à 1,2 M€ pour les opérations de restauration statuaire dans l'espace public et de lecture publique.

1,7 M€ est individualisé au titre de l'**insertion et de l'emploi** notamment pour l'implantation de deux pôles territoriaux de coopération économique à Lyon 9° et Villeurbanne (0,9 M€).

- Aménagement du territoire

Les AP destinées à l'aménagement du territoire s'élèvent à 170,1 M€, soit un peu plus de 29 % des individualisations de projets.

62,3 M€ permettent le lancement d'opérations de **développement urbain**, parmi lesquels 22 M€ sont destinés à la constitution de réserves foncières hors logement social,

11,2 M€ à la remise d'ouvrages dans le cadre de la ZAC Part-Dieu ouest, 5,2 M€ au projet Gratte-ciel nord à Villeurbanne (0,5 M€ de recettes État).

3,5 M€ sont également mobilisés pour engager des travaux de libération d'une friche ZAC de la Saulaie à Oullins. La phase 3 du projet parc Blandan à Lyon 7° est lancée pour 3 M€ ainsi que la déconstruction des chalets de la Cité Marhaba à Vaulx-en-Velin pour 2,4 M€ et les travaux de requalification du boulevard Yves Farge à Vénissieux pour 1,4 M€. Des financements sont aussi décidés pour les projets urbains partenariaux (PUP) en particulier le PUP îlot Liaudet à Villeurbanne pour 2,4 M€ (0,3 M€ de recettes de participation du constructeur), et le PUP les jardins du train bleu à Rochetaillée sur Saône pour 1,5 M€. La 2^{ème} phase de la ZAC Confluence se poursuit avec une AP complémentaire de dépenses de 1,8 M€.

En matière de **cohésion territoriale** (59,8 M€), les acquisitions pour le compte de tiers représentent 23 M€ d'individualisations, en dépenses comme en recettes.

10 M€ sont destinés à la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'investissement des communes.

Dans le cadre des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), 10 M€ financent les acquisitions foncières pour le projet Bellevue à Saint-Priest et 1,2 M€ les opérations de démolitions à Rillieux-la-Pape.

4,5 M€ sont consacrés au projet d'apaisement des déplacements et à la végétalisation du quartier Gratte-Ciel à Villeurbanne ; 4,2 M€ à la poursuite des travaux et aux rachats d'ouvrages de la ZAC du Triangle à Saint-Priest.

D'autres AP de dépenses sont également décidées pour le réaménagement du quartier Saint-Jean à Villeurbanne (2,8 M€), pour la requalification des espaces extérieurs du quartier des Clochettes à Saint-Fons (2 M€) (3,6 M€ d'AP de recettes ANRU), et pour l'urbanisme transitoire (1,1 M€).

Les investissements mobilisés pour les **espaces publics** (47,4 M€) concourent pour 10,5 M€ à la végétalisation et 7,6 M€ aux travaux préparatoires à la requalification de la route de Paris à Charbonnière-les-bains.

Les interventions pour les modes doux concernent notamment les pistes cyclables et la végétalisation des espaces Porte des Alpes pour 6,6 M€, les projets de liaison cyclables des centres villes ouest/nord pour 3,3 M€, les voies cyclables Lones et coteaux du Rhône pour 2,3 M€.

Pour les ouvrages d'art, on notera 4,7 M€ alloués à la réparation du pont suspendu à Couzon-au-Mont-d'Or, 3,4 M€ à la rénovation des trémies de Perrache à Lyon, 1 M€ aux travaux de renforcement du pont de la brasserie à Lyon 2° (0,5 M€ d'AP de recettes DSIL).

2,2 M€ supplémentaires financent les réalisations du projet rives de Saône cheminement continu. 2 M€ sont également affectés à la requalification de la place Crépieu à Caluire et Cuire (plateau nord). Les aménagements destinés aux piétons et à la sécurisation des cheminements dans le Val d'Yzeron sont lancés pour 1,5 M€.

A Tassin la Demi-lune, le réaménagement du dépôt Montcelard, mutualisé pour les services nettoyage et voirie, est engagé pour 1,2 M€. 1,2 M€ d'AP de recettes est individualisée pour le plan canopée (DSIL).

- La mobilité

Les AP des projets **mobilité** atteignent 133,9 M€, soit environ 23 % des individualisations de projets.

Une part importante des financements décidés en 2022 concerne pour 45,1 M€ les travaux d'accompagnement du T6 (1,3 M€ d'AP de recettes SYTRAL Mobilités), et pour 40,4 M€ la poursuite du maillage des Voies Lyonnaises sur le territoire métropolitain. Les études et les premiers aménagements transitoires pour la requalification de la rive droite du Rhône à Lyon sont décidés pour 7,4 M€. 6,5 M€ concourent aux travaux d'accompagnement de la ligne C3.

Pour la gestion des grands axes routiers et des ouvrages d'art, la Métropole finance pour 6 M€ le renouvellement du système d'information des tunnels et voies rapides (SITG) ; engage pour 4,5 M€ les actions d'optimisation de l'éclairage des voies rapides ; lance pour 1,5 M€ les travaux de mise en sécurité du tunnel des tchécoslovaques (0,5 M€ d'AP de recettes DSIL). 3,7 M€ sont alloués à la phase 2 de l'opération de réhabilitation du PEM Perrache à Lyon 2.

La mise en œuvre du plan d'action pour une offre de stationnement vélo sécurisé est décidée pour 3,4 M€ (0,4 M€ d'AP de recettes État). Le dispositif d'incitation financière à l'achat de vélos est reconduit en 2022 pour 2 M€.

Sont également votées les AP de dépenses pour la requalification de la place Anatole France à Oullins (2,9 M€) (1 M€ d'AP de recettes SYTRAL Mobilités et ville d'Oullins), le projet fonds trottoirs dans le cadre du plan piéton (2,5 M€), la sécurisation des itinéraires piétons aux abords de collèges (1,6 M€), le traitement de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval (1,5 M€) et le réaménagement du tronçon sud de la rue Garibaldi à Lyon (1,3 M€) (1,3 M€ d'AP de recettes ville de Lyon).

- Environnement

Les nouveaux investissements pour l'environnement représentent 81,5 M€ soit 14 % des individualisations de projet.

Parmi les projets initiés pour le **cycle de l'eau** (29,7 M€), 4,2 M€ assurent la poursuite de la rénovation de la station d'épuration de Meyzieu ; 3 M€ permettent de lancer la construction d'une unité de méthanisation de la STEP de Pierre-Bénite.

Des réhabilitations importantes de réseaux d'assainissement sont décidées, en particulier le long de la Saône et du Rhône (2,7 M€), dans la presqu'île de Lyon (2,3 M€) et dans les communes de Givors et Grigny (1 M€). 1,3 M€ permet le déroulement du programme de déconnexion des eaux pluviales et des eaux claires parasites pour le bassin versant de l'Yzeron (0,3 M€ d'AP de recettes de l'agence de l'eau).

2,4 M€ sont destinés au système d'information industriel de gestion des eaux usées. Les études pour le schéma directeur de l'assainissement constituent un nouvel investissement de 1,2 M€. 0,6 M€ d'AP de recettes de l'Union européenne, de la Région et de l'agence de l'eau pourront soutenir les travaux de désimperméabilisation sur le territoire métropolitain (1,2 M€).

2,5 M€ initialisent le projet de rénovation de l'usine de production d'eau potable de Rillieux-la-Pape ; 1,9 M€ concourt au lancement de l'opération de rénovation du réservoir Vinatier à Lyon 3°.

Concernant le **cycle des déchets**, 9,1 M€ d'AP sont individualisées dont 7 M€ pour l'usine d'incinération Lyon Sud et 1,4 M€ pour la mise en conformité des plateformes de tri.

13,5 M€ concernent les **espaces naturels, agricoles et fluviaux** dont 10,8 M€ pour le SYMALIM et 2,5 M€ pour la mise en œuvre du programme 2022 des espaces naturels sensibles de la Métropole.

8,8 M€ d'AP financent les nouveaux projets de **transition énergétique**, dont 8,1 M€ pour la construction d'un centre de valorisation organique à Rillieux. 1,1 M€ d'AP de recettes est attendu pour les projets de transition énergétique.

Les interventions relatives à la **qualité de vie, la santé, l'environnement** et la prévention des risques mobilisent 20,4 M€, dont 15,5 M€ dans le cadre du dispositif Ecoréno'V pour l'octroi de subventions en faveur du parc social et privé. 4,9 M€ confortent le projet ZFE d'aide aux particuliers pour l'achat de véhicules à faibles émissions.

- Ressources

La politique publique **ressources** représente 1,7% des individualisations 2022, soit 10,1 M€ de dépenses, dont 6 M€ pour poursuivre la mise en accessibilité des ERP métropolitains et 1,7 M€ pour renforcer le plan numérique éducatif.

B. Les autorisations d'engagement (AE) votées en 2022

Tous budgets confondus, les nouvelles AE 2022 votées au budget primitif et à la décision modificative n°1 de 2022 représentent 76,3 M€ en dépenses, dont 60 M€ au budget principal et 16,3 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD). En recettes, elles s'établissent à 30,5 M€, dont 9,3 M€ au budget principal et 21,1 M€ pour le BAOURD.

À fin 2022 le stock d'autorisations d'engagement en cours s'établit à 182,2 M€ (136,1 M€ à fin 2021), dont 59,5 M€ au budget principal et 122,6 M€ au BAOURD.

Dépenses en M€	Budget principal	BAOURD	Total
Stock autorisation d'engagement (AE) au 31/12/2021	38,4	97,7	136,1
AE millésime 2022 votées	60,0	16,3	76,3
Révisions 2022 AE millésimes antérieurs	-3,5	16,2	12,7
Réalisé 2022 sur AE tous millésimes	35,4	7,5	42,9
Stock au 31/12/2022	59,5	122,6	182,2

À l'issue de l'exercice 2022, le taux de couverture s'établit à 4 ans et 2 mois (3 ans et 1 mois en 2021).

Stock en M€ des autorisations d'engagements au 31 décembre 2022, tous budgets par politiques publiques :

Dépense en M€ par politiques publiques	Stock AE au 31/12/2021	AE millésime 2022 votées	Révisions 2022 AE millésimes antérieurs	Mandaté 2022 sur AE tous millésimes	Stock au 31/12/2022
Solidarités et habitat	10,1	27,0	-2,5	8,4	26,2
Habitat et logement	9,0	12,2	-2,5	7,4	11,3
Politique du vieillissement	0,6	6,7	0,0	0,4	6,9
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,5			0,3	0,2
Compensation du handicap	0,0	8,0		0,2	7,8
Economie, insertion, éducation, culture, sport	22,2	16,4	0,6	15,4	23,8
Développement économique de la Métropole	0,2	0,9		0,5	0,5
Education	0,6	0,3	-0,1	0,3	0,5
Insertion et emploi	21,5	15,2	0,7	14,6	22,8
Aménagement du territoire	77,0	3,7	39,0	10,2	109,4
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	32,9	3,6	37,7	7,0	67,2
Développement urbain	44,1		1,3	3,1	42,2
Coopérations territoriales	0,0	0,1		0,1	0,0
Transports et mobilités	0,0	1,4	0,0	0,3	1,1
Transports et mobilités	0,0	1,4		0,3	1,1
Environnement	2,3	6,2	-0,2	3,9	4,4
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	1,3	2,3	-0,2	1,8	1,7
Qualité de vie - santé & environnement - risques	0,8	3,0	0,0	1,6	2,1
Transition énergétique	0,1	0,9	0,0	0,5	0,5
Ressources	1,2	5,4	-0,8	4,7	1,0
Fonctionnement de l'institution	0,1	4,8	0,3	4,7	0,4
Gestion financière	1,1	0,6	-1,1		0,6
Projets futurs à individualiser	23,3	16,3	-23,3	0,0	16,3
Projets futurs à individualiser	23,3	16,3	-23,3		16,3
Total	136,1	76,3	12,7	42,9	182,2

- Solidarités et habitat

En matière de solidarités et habitat, les autorisations d'engagement 2022 ont été votées à hauteur de 27 M€ dont 14,7 M€ dans le cadre de l'accord pour l'habitat inclusif 2022-2029 visant à soutenir le développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées (6,7 M€) et aux personnes en situation de handicap (8 M€) sur le territoire métropolitain.

Les AE 2022 relatives à la politique de l'habitat représentent 12,5 M€ dont 8,9 M€ pour le FSL et 4,3 M€ pour les soutiens aux associations œuvrant tout particulièrement sur les thématiques de la prévention des expulsions locatives et du logement des jeunes, qui concourent à l'inclusion par le logement.

Dans le cadre du projet métropolitain des solidarités (PMS) 2017-2022, les soutiens d'actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon mobilisent 0,9 M€.

Au vu des niveaux d'engagement, les AE antérieures à 2022 sont révisées à hauteur de 2,5 M€.

- Économie, insertion, éducation, culture et sport

Les AE affectées à **l'économie, à l'insertion, à l'éducation, à la culture ou au sport** représentent 16,4 M€ dont 15,2 M€ votés dans le cadre du nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026, approuvé par délibération du Conseil n°2022-0918 du 24 janvier 2022.

En matière de **développement économique** les autorisations d'engagement 2022 consacrées à l'économie circulaire stratégique (zéro déchets – zéro gaspillage) et à l'économie sociale et solidaire s'établissent à 0,9 M€.

- Aménagement du territoire

Les AE nouvelles relatives à l'aménagement du territoire s'élèvent à 3,7 M€ dont 3,6 M€ se rapportent à la **cohésion territoriale et la politique de la ville**. 1,8 M€ finance les équipes projets du contrat de ville métropolitain et de la gestion sociale urbaine de proximité. Le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole » proposant des activités gratuites aux enfants et aux familles atteint 0,8 M€. Une AE de 0,4 M€ est affectée à la mise en œuvre du NPNRU. Le dispositif « Quartiers fertiles » visant à développer l'agriculture en zone urbaine mobilise 0,3 M€.

Au regard de l'avancement opérationnel des projets, les AE antérieures à 2022 ont fait l'objet d'individualisations complémentaires à hauteur de 37,7 M€ dont 30,3 M€ pour le programme des équipements publics de la ZAC Mermoz sud à Lyon 8°. Une autorisation d'engagement complémentaire de 7,9 M€ finance la poursuite des acquisitions foncières et les études de maîtrise d'œuvre de la ZAC Alagniers à Rillieux.

- Transports et mobilités

En matière de politique des transports et mobilités les nouvelles autorisations d'engagement représentent 1,4 M€ dont 0,7 M€ est dédié aux développements des modes doux et services de covoiturage.

- Environnement

En matière de **transition énergétique**, 0,4 M€ est affecté aux actions de sensibilisation

et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique et de rénovation des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique).

En matière de qualité de vie, santé et environnement, les AE votées en 2022 s'établissent à 3 M€, dont 0,9 M€ pour la prévention des risques majeurs et 0,8 M€ pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore ainsi qu'au plan climat. 0,9 M€ est affecté à l'accompagnement à l'évolution des modes de vie des usagers et des organisations dans le cadre du plan résilience et de l'extension de la ZFE. 0,3 M€ est alloué à la stratégie alimentaire territoriale.

Les AE 2022 affectées à la préservation des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** s'élèvent à 2,3 M€ dont 1,1 M€ pour soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation en matière d'environnement, d'écologie et d'énergie. 0,8 M€ est alloué aux projets en faveur de l'agriculture et des jardins collectifs.

- Ressources

En matière de fonctionnement de l'institution, les soutiens conventionnels au comité social du personnel mobilisent 4,8 M€.

- Projets futurs à individualiser

En application des règles de caducité fixées dans le règlement budgétaire et financier adopté au Conseil métropolitain du 23 janvier 2023, l'AE millésime 2021 est soldée (- 23,3 M€).